

TD/B/EX(28)/4  
TD/B/COM.1/49

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**Rapport de la Commission du commerce des biens et services,  
et des produits de base sur sa sixième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 4 au 8 février 2002



**NATIONS UNIES**



Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/EX(28)/4  
TD/B/COM.1/49  
21 février 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**Rapport de la Commission du commerce des biens et services,  
et des produits de base sur sa sixième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 4 au 8 février 2002



## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
<b><u>Chapitre</u></b>	
I. Recommandations et conclusions concertées adoptées par la Commission à sa sixième session .....	4
II. Déclarations liminaires.....	14
III. Exploitation durable des ressources biologiques: Les moyens de renforcer les capacités de production et d'exportation de produits agricoles et alimentaires des pays en développement, y compris de produits très spécialisés tels que des produits écologiques.....	23
IV. Analyse des moyens de renforcer la contribution de certains services aux perspectives de développement des pays en développement: Les services énergétiques dans le commerce international et leurs incidences sur le développement.....	34
V. Analyse des questions d'accès aux marchés auxquelles sont confrontés les pays en développement: Intérêts des consommateurs, compétitivité, concurrence et développement.....	38
VI. Rapport intérimaire sur l'application des conclusions et recommandations concertées de la Commission.....	42
VII. Incidences de la Conférence ministérielle de Doha sur les travaux de la Commission et activités connexes de la CNUCED dans le domaine du renforcement des capacités et de la coopération technique .....	44
VIII. Déclarations finales.....	51
IX. Questions d'organisation.....	53
<b>Annexes</b>	
I. Ordre du jour provisoire de la septième session de la Commission .....	55
II. Thèmes des réunions d'experts .....	56
III. Participation .....	57

## Chapitre premier

### RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA SIXIÈME SESSION

#### **Exploitation durable des ressources biologiques: Les moyens de renforcer les capacités de production et d'exportation de produits agricoles et alimentaires des pays en développement, y compris de produits très spécialisés tels que des produits écologiques**

##### *Recommandations concertées*

1. La Commission prend note des recommandations de la Réunion d'experts figurant dans le document TD/B/COM.1/41-TD/B/COM.1/EM.15/3 et formule les recommandations concertées ci-après.

##### *Mesures recommandées au niveau national*

2. Les gouvernements et les entreprises devraient favoriser le développement du secteur agricole dans les pays en développement, notamment la production et l'exportation de produits à forte valeur, l'amélioration de la qualité, le renforcement des liens noués au niveau local et l'accroissement de la participation de ces pays aux chaînes mondiales de création de valeur:

- Compte tenu de leurs obligations internationales, les gouvernements devraient soutenir la recherche-développement dans l'agriculture, adopter des mesures budgétaires et autres visant à attirer les investissements et les technologies dans ce secteur et dans les activités de transformation, et à favoriser la constitution de partenariats; participer à la diffusion de l'information commerciale; mettre en place des structures juridiques et institutionnelles adaptées aux nouvelles formes de financement, comme les récépissés d'entrepôt, et encourager les banques à accorder un financement aux entreprises qui se diversifient;
- Les entreprises et les associations professionnelles devraient adopter des codes de conduite/chartes de producteurs et mettre en place de meilleurs mécanismes de coopération en vue d'assurer un approvisionnement suffisamment abondant et régulier de produits ayant les qualités requises et d'améliorer l'accès au financement; contribuer à mettre sur pied et à financer des activités de recherche et de perfectionnement technologique; et envisager d'utiliser de nouveaux circuits commerciaux, comme les organisations pour un commerce équitable.

3. Les gouvernements, les associations d'agriculteurs, la société civile et d'autres parties intéressées devraient promouvoir l'agriculture biologique et le commerce des produits qui en sont issus dans l'intérêt des pays en développement. Pour cela, ils devraient notamment:

- Faire mieux connaître les avantages économiques, écologiques et autres qui peuvent être retirés de l'agriculture biologique, ainsi que les débouchés commerciaux pour les pays en développement; élaborer des politiques bien définies en matière d'agriculture biologique et appuyer les activités de recherche-développement portant sur la

production biologique locale; organiser une formation; encourager la consommation de produits provenant notamment des pays en développement, par exemple en facilitant l'information des consommateurs; et adopter des politiques publiques de soutien dont les effets de distorsion sur le commerce international seraient minimaux ou les plus minimes possibles;

- Élaborer et appliquer des normes nationales et régionales reposant au besoin sur des normes internationales; renforcer les infrastructures de certification; et favoriser l'adoption de stratégies commerciales et la formation de partenariats nationaux et internationaux.

### ***Recommandations adressées à la communauté internationale***

4. La communauté internationale devrait appuyer les efforts déployés par les pays en développement, notamment les PMA, conformément au Programme d'action de Bruxelles, pour développer leurs capacités de production et participer efficacement aux chaînes d'approvisionnement international. Pour cela, elle devrait notamment:

- Améliorer l'accès des pays en développement aux marchés;
- Appuyer financièrement et techniquement les activités de recherche et de vulgarisation, la mise en place d'infrastructures sociales et matérielles, l'acquisition de facteurs de production de qualité et le transfert de technologies aux industries de transformation dans les pays en développement;
- Envisager l'adoption par les pays d'origine de mesures visant à promouvoir l'investissement étranger dans les secteurs agricole et agroalimentaire des pays en développement;
- Simplifier et harmoniser les normes, au besoin sur la base de normes internationales, et aider les producteurs et les transformateurs à satisfaire aux normes et aux critères de qualité imposés notamment par les importateurs et par les circuits de distribution.

5. La communauté internationale devrait appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour exploiter les avantages économiques, sociaux et écologiques de l'agriculture biologique et de la vente de ses produits. À cette fin, elle devrait notamment:

- Aider les pays en développement à établir des normes nationales et régionales relatives aux produits biologiques, à partir de normes internationales telles que les normes de base de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique et les directives du Codex Alimentarius;
- Promouvoir la mise en place de dispositifs internationaux d'harmonisation et de reconnaissance mutuelle des normes relatives aux produits biologiques;
- Aider les pays en développement à établir des systèmes de certification adaptés aux petits producteurs et à réduire les frais de certification;

- Garantir la transparence et la simplicité des règles applicables aux importations de produits biologiques, en s'appuyant notamment sur le principe d'équivalence;
- Tenir compte des incidences éventuelles sur les pays en développement des subventions à l'agriculture biologique versées en particulier dans les pays développés;
- Envisager d'accorder un traitement commercial préférentiel aux produits agricoles biologiques;
- S'efforcer d'améliorer l'accès des produits agricoles biologiques aux marchés.

### ***Recommandations destinées à la CNUCED***

6. En coopération avec l'OMC, le CCI, la FAO, le Fonds commun pour les produits de base, le PNUE, la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique et d'autres organismes compétents, la CNUCED devrait jouer un rôle clef dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission, notamment:

- En aidant les pays en développement tributaires de produits de base à recenser et à analyser les questions essentielles qui se posent dans le cadre du processus de négociation lancé à la Conférence de Doha, et à renforcer leur participation aux chaînes d'approvisionnement mondial;
- En fournissant des informations commerciales et des analyses de marchés ainsi qu'en organisant des ateliers de renforcement des capacités par groupes de produits;
- En réalisant des enquêtes par pays en vue de déterminer les possibilités de production et d'exportation et en mettant en œuvre des projets pilotes dans les pays en développement intéressés pour les aider à élaborer et à exécuter des programmes de diversification et des programmes de développement reposant sur les produits de base;
- En analysant les aspects de l'agriculture biologique ayant trait au commerce et au développement durable, et en promouvant le dialogue sur les politiques correspondantes, notamment dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable;
- En étudiant les moyens de promouvoir l'application pratique du principe d'équivalence et de reconnaissance mutuelle au plan international, notamment entre les normes du secteur public et celles du secteur privé dans les pays où ces dernières sont reconnues;
- En aidant les pays en développement intéressés à élargir leurs débouchés pour les produits biologiques, en particulier dans le cadre de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement;

- En aidant les pays en développement intéressés à promouvoir leurs échanges de produits issus de la biodiversité, en particulier dans le cadre de l'Initiative BIOTRADE de la CNUCED;
- En réalisant une étude des facteurs qui influent sur les possibilités d'accès aux marchés et sur l'exportation des produits présentant un intérêt pour les pays en développement, notamment pour les PMA;
- En aidant les pays en développement à renforcer leurs capacités d'élaboration de normes nationales et régionales concernant les produits agricoles biologiques;
- En étudiant les moyens de réduire les frais de certification, en particulier pour les petits producteurs;
- En réalisant des études de marché et en aidant à l'élaboration de stratégies commerciales pour des produits agricoles très spécialisés, notamment grâce au commerce électronique.

7. La CNUCED devrait examiner les nouvelles perspectives commerciales qu'offrirait aux pays en développement la réduction ou la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires aux produits et aux services écologiques, et aider ces pays à participer efficacement aux négociations correspondantes menées à l'OMC.

**Analyse des moyens de renforcer la contribution de certains services aux perspectives de développement des pays en développement: les services énergétiques dans le commerce international et leurs incidences sur le développement**

***Recommandations concertées***

La Commission prend note des conclusions de la Réunion d'experts figurant dans le document TD/B/COM.1/42-TD/B/COM.1/EM.16/3 et formule les recommandations concertées ci-après.

***Mesures recommandées au niveau national***

1. Les gouvernements devraient envisager d'édicter, s'il y a lieu, des règlements visant à favoriser le développement des sources d'énergie et à améliorer la distribution des services énergétiques. La réforme du secteur de l'énergie au plan national devrait tenir compte du niveau de développement de chaque pays, des réalités commerciales et des stratégies globales de développement.
2. Sur les marchés de l'énergie libéralisés, les gouvernements devraient mettre en place un cadre institutionnel propice à la réalisation des objectifs de la politique nationale, y compris au respect de l'obligation de service universel, et à l'instauration de conditions de concurrence loyale. L'accès équitable de tous les concurrents aux réseaux est une condition préalable à la création de marchés internationaux concurrentiels de services énergétiques.

3. Les gouvernements devraient adopter des mesures visant à créer un environnement favorable propre à attirer les investisseurs nationaux et étrangers, en vue d'élargir l'accès de la population et de l'industrie aux services énergétiques. Dans ce contexte, l'importation temporaire de matériel spécialisé pourrait aussi faciliter la fourniture de ces services.

4. Les gouvernements devraient prendre des mesures pour accroître la compétitivité des prestataires de services énergétiques, notamment dans les pays en développement. À cette fin, ils devraient favoriser la constitution d'alliances stratégiques entre entreprises nationales et entreprises étrangères, ainsi qu'entre les grandes sociétés et les PME, et encourager aussi la création de réseaux de PME, de sorte que ces dernières puissent être une source d'innovation.

5. Les gouvernements devraient étudier la possibilité de développer l'utilisation des énergies renouvelables, notamment pour remédier au problème d'accès à l'énergie dans les zones rurales.

#### ***Recommandations adressées à la communauté internationale***

1. Les négociations sur les services en cours à l'OMC sont une occasion de poursuivre la libéralisation du secteur des services énergétiques, qui pourrait être bénéfique aux pays en développement en leur permettant, d'une part, d'obtenir un accès plus fiable et plus rationnel à l'énergie et, d'autre part, d'accroître leur part du marché des services énergétiques. Toutefois, pour que ces objectifs se réalisent, les négociations en question devraient tenir compte des besoins de développement des pays en développement, notamment grâce à l'application concrète des dispositions contenues dans les articles IV et XIX de l'AGCS.

2. Toutes les parties et institutions intéressées aux services énergétiques devraient coopérer ou renforcer leur coopération, dans le sens à la fois Nord-Sud et Sud-Sud.

3. La communauté internationale devrait appuyer les efforts que les pays en développement déploient pour mettre en œuvre des mesures visant à créer l'environnement indispensable à un accès plus universel aux services énergétiques, et notamment soutenir les réformes et le renforcement des institutions.

#### ***Recommandations destinées à la CNUCED***

1. Compte tenu de la nouveauté et de la complexité des questions relatives au secteur des services énergétiques et à ses incidences sur le commerce et le développement, du fait que la Réunion d'experts sur les services énergétiques dans le commerce international a été très enrichissante pour tous les participants, et des compétences acquises par le secrétariat de la CNUCED dans ce domaine, la Commission recommande à la CNUCED de poursuivre et d'approfondir ses analyses et ses activités de renforcement des capacités, notamment:

- En rassemblant et en analysant des exemples de réussite dans le secteur des services énergétiques de pays développés et de pays en développement du point de vue des investissements, de la technologie, du développement des entreprises, etc. Les questions abordées pourraient être notamment: le rôle des PME dans le secteur de l'énergie et les mesures susceptibles de les renforcer et d'accroître leur part de marché; les moyens d'améliorer l'accès de la population et de l'industrie aux services énergétiques, et de faire en sorte que ce secteur contribue concrètement au développement;

- En analysant les principales questions à l'ordre du jour des négociations en cours sur l'AGCS et leurs incidences éventuelles sur les pays en développement, surtout concernant le renforcement de leurs capacités nationales dans le secteur des services énergétiques et de leur participation au commerce de ces services. En outre, il faudra notamment étudier les perspectives d'exportation et les obstacles au commerce des services énergétiques;
- En analysant les principales caractéristiques structurelles des marchés de services énergétiques; les aspects les plus importants des mutations technologiques; et le rôle des normes et réglementations internationales et nationales régissant le commerce des services énergétiques;
- En analysant et en rassemblant des données sur les expériences de réforme structurelle du secteur de l'énergie menées dans les pays en développement, ainsi que sur les difficultés et les possibilités qui peuvent en découler pour les prestataires nationaux de services énergétiques.

2. Afin de mener ces travaux de manière aussi rationnelle que possible, le secrétariat de la CNUCED devrait poursuivre sa coopération avec l'OMC et d'autres organisations intéressées – OPEP, secrétariat de la Charte de l'énergie, commissions régionales de l'ONU, banques régionales de développement, etc. – et tirer parti de la complémentarité de leurs compétences et de leurs mandats respectifs.

**Analyse des questions d'accès aux marchés auxquelles sont confrontés les pays en développement: Intérêts des consommateurs, compétitivité, concurrence et développement**

***Recommandations concertées***

La Commission prend note des conclusions et recommandations de la Réunion d'experts sur les intérêts des consommateurs, la compétitivité, la concurrence et le développement, qui figurent dans le document TD/B/COM.1/43-TD/B/COM.1/EM.17/4, et fait les recommandations concertées ci-après:

***Recommandations au niveau national***

1. Les gouvernements devraient:
  - Envisager de prendre les mesures nécessaires pour appliquer les Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur (1999) et, à cet égard, incorporer le principe de la protection du consommateur dans leurs politiques macroéconomiques et leur appareil juridique;
  - Élaborer et mettre en œuvre des lois et des politiques de la concurrence et de la protection des consommateurs qui se renforcent mutuellement, afin de promouvoir l'intérêt des consommateurs, des marchés concurrentiels, la compétitivité et le développement;

- Créer des mécanismes spécifiques de dialogue avec les consommateurs et avec leurs organisations représentatives. À cet égard, les gouvernements devraient envisager de mettre en place des dispositifs permettant de déléguer à la société civile certains pouvoirs de conciliation et d'arbitrage en matière de protection des consommateurs, conformément aux lois nationales;
- Veiller soigneusement, en appliquant la législation sur la protection des consommateurs et d'autres réglementations, à ce que les mesures prises profitent à tous les secteurs de la population;
- Élaborer ou encourager, suivant les besoins, des programmes d'information et de sensibilisation, compte tenu de la nécessité de toucher même les zones rurales les plus reculées et les consommateurs les plus défavorisés. Ces programmes devraient être incorporés aux programmes d'enseignement de type scolaire et non scolaire;
- Prendre les mesures voulues pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles et la production et la commercialisation de produits de mauvaise qualité et dangereux, y compris le développement de marchés noirs sur lesquels ces produits sont vendus;
- Inciter les entreprises à se conformer aux dispositions de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, en particulier de la section D intitulée «Principes et règles conçus à l'intention des entreprises, y compris des sociétés transnationales»;
- Envisager d'encourager les organisations du secteur privé ou les sociétés elles-mêmes à adopter, dans le respect des lois et politiques de la concurrence, des codes de conduite afin de promouvoir la déontologie.

### ***Recommandations au niveau international***

1. Les associations de consommateurs et leurs représentants aux niveaux national et international devraient se familiariser pleinement avec les Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur, afin de pouvoir jouer le rôle qui leur revient dans l'éducation de leurs membres, en particulier dans le secteur informel, contribuant ainsi à l'application de ces principes.
2. Les associations de consommateurs sont encouragées à instaurer un dialogue dynamique avec les organismes gouvernementaux et intergouvernementaux ainsi qu'avec les entreprises, afin de défendre les vues et les intérêts des consommateurs.
3. Les associations de consommateurs devraient élaborer des programmes communs de formation et d'information au niveau régional, en coopération avec les pouvoirs publics, les entreprises, les organisations internationales, les universités et des organisations de la société civile, afin de créer des synergies pour la défense des intérêts des consommateurs.

### ***Recommandations à l'intention de la CNUCED***

1. La CNUCED devrait, compte tenu des besoins particuliers des PMA:
  - Suivre l'application des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur et faire rapport à ce sujet à la Commission, notamment en ce qui concerne la coopération avec d'autres organisations internationales compétentes, afin de promouvoir les intérêts des consommateurs dans le cadre des Nations Unies;
  - Fournir aux pays membres une assistance technique pour les aider à adopter et faire appliquer des lois et politiques de protection des consommateurs, ainsi que des lois et politiques de la concurrence;
  - Créer et actualiser régulièrement un site Web complémentaire sur la protection des consommateurs qui contiendrait les renseignements pertinents sur les lois, politiques, activités et accords internationaux renfermant des dispositions intéressant les consommateurs;
  - Étudier les points ci-après et faire des propositions à l'attention de la Commission à sa prochaine session:
    - a) Protection des consommateurs et réglementation des services publics;
    - b) Mécanismes de coopération internationale pour la protection des consommateurs contre les fraudes et escroqueries dans les transactions transfrontières et le commerce électronique, y compris la vente de produits qui ont été interdits dans les pays exportateurs;
    - c) Modalités par lesquelles les marchés pourraient mieux intégrer le secteur informel, mieux aider les populations pauvres et, ce faisant, créer plus de croissance, d'emplois et de possibilités d'exportation.

### **Incidences de la Conférence ministérielle de Doha sur les travaux de la Commission et activités connexes de la CNUCED dans le domaine du renforcement des capacités et de la coopération technique**

#### ***Conclusions concertées***

1. La Commission accueille favorablement le plan de renforcement des capacités et de la coopération technique en faveur des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition visant à les aider à participer au programme de travail de l'OMC approuvé à Doha, où est soulignée la nécessité de tenir particulièrement compte des préoccupations des PMA au vu de leurs besoins spécifiques (document UNCTAD/RMS/TCS/1, en date du 5 février 2002, présenté par le Secrétaire général de la CNUCED).
2. La Commission reconnaît le rôle joué par le programme de travail de la CNUCED sur les négociations commerciales et la diplomatie commerciale, l'information et l'analyse commerciales, la politique de concurrence, le commerce et l'environnement, et les produits

de base, s'agissant de promouvoir une réelle intégration des pays en développement et des pays en transition au système commercial multilatéral.

3. La Commission reconnaît en outre que tous les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés, les petits États économiquement vulnérables et les pays en transition, ont besoin d'un renforcement durable de leurs capacités et d'assistance technique pour mieux définir leurs intérêts commerciaux et pour améliorer leur capacité de négociation, de manière à participer réellement aux négociations commerciales multilatérales ainsi qu'aux négociations d'adhésion à l'OMC afin de trouver des débouchés et d'accroître leurs capacités d'exportation de biens, de services et de produits de base. À cette fin, elle souligne la nécessité de fournir une assistance renforcée et dotée de ressources adéquates pour répondre à ces besoins, ainsi que l'énonce le paragraphe 21 de la Déclaration ministérielle de Doha.

4. En conséquence, la Commission invite la CNUCED à accroître son assistance technique aux pays bénéficiaires potentiels en ce qui concerne les négociations commerciales, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles ainsi que les analyses directives et le développement, et ce, en tenant compte des intérêts de tous les pays en développement. Ainsi que les destinataires potentiels l'ont demandé, les principaux domaines d'action prioritaires seraient les suivants: agriculture; services; questions liées à la mise en œuvre; règles de l'OMC; accès aux marchés; intégration régionale; environnement; concurrence; commerce, dette et financement, et transfert de technologie. Afin d'exploiter les synergies possibles et d'éviter les doubles emplois, la CNUCED est encouragée à poursuivre sa coopération avec l'OMC et d'autres organisations internationales compétentes, avec les commissions régionales de l'ONU et les institutions régionales, selon que de besoin, en tenant pleinement compte de leurs capacités de gestion. Afin d'appuyer les stratégies de développement des pays destinataires et d'obtenir les résultats escomptés sur le long terme, il faudrait bien coordonner et échelonner l'apport d'assistance technique.

5. La Commission exhorte tous les donateurs et les pays en mesure de le faire à apporter au secrétariat de la CNUCED les moyens et l'assistance nécessaires à la réalisation du plan de renforcement des capacités et de coopération technique en faveur des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition visant à les aider à participer au programme de travail de l'OMC approuvé à Doha. La mise en œuvre concrète de ce plan ne devrait pas être financée au moyen des ressources consacrées aux travaux en cours, tout en tirant pleinement parti des synergies possibles. Il faudrait tenir compte des délais fixés dans la Déclaration ministérielle de Doha pour exécuter le plan, de manière à fournir une assistance en temps utile.

6. La Commission se félicite des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA.

7. La Commission invite le Secrétaire général de la CNUCED à poursuivre ses consultations, d'une part, avec les groupes régionaux et sous-régionaux et avec les différentes délégations dans le but de déterminer leurs besoins spécifiques immédiats et à long terme et, d'autre part, avec les donateurs potentiels. L'objectif devrait être, dans les deux cas, d'améliorer le plan susmentionné.

8. La Commission prie le secrétariat de la CNUCED de suivre régulièrement l'état d'avancement du programme de travail approuvé à Doha en ce qui concerne ses incidences sur les questions de développement et, sur leur demande, de fournir un appui fonctionnel aux divers organes de l'OMC et à ses membres.

9. La Commission recommande que le Conseil du commerce et du développement examine régulièrement les faits nouveaux et les sujets relatifs au programme de travail de Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement.

10. La Commission prie le secrétariat de la CNUCED de lui faire rapport à sa prochaine session sur les progrès accomplis en la matière.

## Chapitre II

### DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a déclaré que, s'agissant des résultats de la Conférence ministérielle de l'OMC à Doha, deux éléments du programme de travail pour l'après-conférence devaient être examinés plus particulièrement. En tout premier lieu, les questions avancées par les pays en développement au cours des préparatifs de la Conférence ministérielle de Seattle étaient toujours sur le tapis et pouvaient faire partie d'un engagement unique à venir. En deuxième lieu, il fallait réaliser des progrès en ce qui concerne les principaux pôles d'intérêt des pays en développement avant la prochaine conférence ministérielle de l'OMC.
2. La Déclaration ministérielle était parsemée de références au traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, y compris une disposition tendant à envisager de conférer un caractère obligatoire aux mesures de ce type. Il s'agissait là d'une inversion de la tendance à penser que la notion de traitement spécial et différencié était dépassée. Des mandats relatifs aux pays les moins avancés (PMA) et aux petites économies étaient inscrits en tant que questions transversales pour les négociations de l'après-Doha. À cet égard, l'élément commercial des résultats de la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés devait être mis en œuvre et l'attention voulue devait être accordée aux questions soulevées lors de la conférence ministérielle de Zanzibar.
3. S'agissant de l'application des accords issus du cycle de négociations d'Uruguay, les pays en développement étaient parvenus à inclure les questions y relatives dans l'ensemble de mesures convenu à Doha et l'on pouvait escompter un certain nombre de résultats concrets dans ce domaine dans le courant de 2002. Les pays en développement pouvaient également se targuer d'un résultat positif avec la Déclaration ministérielle relative à l'accord sur les DPIC et la santé publique, ce qui représentait un premier pas vers une application des accords commerciaux multilatéraux qui ne fasse pas abstraction de la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux. Il fallait espérer que les pays en développement soient en mesure d'inclure dans les négociations sur les DPIC les questions qui les intéressent, par exemple la protection des savoirs traditionnels et de la biodiversité. Autre résultat positif de la Conférence de Doha, la dérogation concernant les négociations entre les pays de l'ACP et l'Union européenne avait été approuvée. Les autres éléments positifs pour les pays en développement avaient trait à la constitution de deux nouveaux groupes de travail de l'OMC, l'un sur le commerce, la dette et le financement et l'autre sur le transfert de technologies. Ces groupes aideraient à l'examen des liens entre les règles du commerce et leurs incidences sur le développement, et la CNUCED était disposée à aider les pays en développement et les pays en transition à participer activement à ce nouveau débat. L'éventail des points inscrits à l'ordre du jour de l'OMC s'était élargi et il fallait donc bien définir dès le départ le volet développement des nouvelles questions examinées.
4. S'agissant de la nécessité pour les pays de disposer d'une marge de manœuvre pour élaborer des stratégies nationales de développement, le Secrétaire général de la CNUCED a rappelé combien il importait d'identifier les pratiques anticoncurrentielles qui empêchent les pays en développement d'exporter leurs biens et services et freinent la capacité de production de leurs entreprises. La démarginalisation des consommateurs aidait à améliorer la compétitivité et à accélérer le développement des pays en développement. À cet égard, une réunion d'experts

tenue en 2001 avait mis en lumière les liens entre la politique à l'égard du consommateur, la compétitivité et le développement.

5. Le Secrétaire général de la CNUCED s'est félicité de l'inclusion dans le programme de travail de Doha des règles commerciales relatives aux accords commerciaux régionaux et il a insisté sur le rôle important que la CNUCED était appelée à jouer pour aider les pays en développement à gérer un processus fait de négociations régionales et multilatérales simultanées.

6. Le Secrétaire général de la CNUCED a noté que la Déclaration ministérielle prévoyait des négociations sur certaines questions relatives au commerce et à l'environnement et reconnaissait la nécessité d'un renforcement des capacités dans ce domaine.

7. Sur la question du commerce des services, le calendrier établi à Doha était très contraignant. Les pays en développement avaient fait des propositions touchant plusieurs domaines qui relèvent des services mais leurs contributions aux négociations auraient pu être plus efficaces s'il avait été mieux répondu à leurs besoins en matière de renforcement des capacités dans ce domaine. Le Secrétaire général de la CNUCED a mentionné à cet égard la Réunion d'experts sur le commerce international des services énergétiques qui s'était tenue avec succès en juillet 2001.

8. S'agissant de l'agriculture, la Déclaration de Doha fixait une mission ambitieuse pour la poursuite du processus de réforme et prévoyait de nouvelles règles de traitement spécial et différencié, ce qui offrait la possibilité d'adapter l'Accord sur l'agriculture aux besoins particuliers des pays en développement dans ce secteur capital.

9. La CNUCED avait appuyé très activement les pays en développement et les pays en transition dans le processus d'adhésion à l'OMC. La Déclaration de Doha prenait en compte les intérêts de ces pays, mais il fallait poser et bien définir la question de la facilitation de l'adhésion des PMA à l'OMC et les modalités de participation aux négociations des pays candidats à l'adhésion.

10. Pour conclure sur le sujet, les résultats de la Conférence de Doha pouvaient éventuellement aboutir, à l'issue du processus de négociation, à un résultat où le volet développement occuperait une part non négligeable. La partie n'était pas gagnée d'avance mais il y avait une occasion à saisir. Afin de maximiser leur capacité de négociation et leurs gains éventuels, les pays en développement devaient définir des objectifs clairs et formuler des propositions propres à les aider à mener à bien des stratégies de développement efficaces. Des consultations avaient été engagées avec les bénéficiaires potentiels de l'aide de la CNUCED, et des sujets prioritaires de coopération technique avaient été choisis pour aider les pays en développement à relever ces nouveaux défis. Cela étant, pour tous les pays en développement, l'aptitude à surmonter les difficultés liées à l'offre constituait l'élément qui déterminait au premier chef la qualité de leur participation au système commercial et leur capacité à bénéficier des nouvelles possibilités offertes par les négociations commerciales. La Conférence de Monterrey sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable en Afrique du Sud constitueraient les étapes décisives d'un vaste scénario international. Le processus préparatoire de la onzième Conférence, qui débiterait au milieu de 2002, permettrait d'examiner les différents éléments déterminant la compétitivité dans les pays en développement.

11. En ce qui concerne les activités d'assistance technique dans le cadre du nouveau processus de négociations de l'OMC, le secrétariat de la CNUCED avait établi un plan de renforcement des capacités et de coopération technique comportant cinq caractéristiques essentielles. Il était conçu à partir des demandes présentées par les pays en développement; il tenait compte de la nécessité d'une articulation entre les négociations commerciales régionales et multilatérales; il était adapté aux spécificités des bénéficiaires et, partant, correspondait aux besoins et priorités locaux; il répondait aux besoins à court et long terme des pays en développement – par exemple, l'urgente nécessité de fournir une assistance pour les négociations en cours sur l'agriculture et les services tout en procédant parallèlement au renforcement des capacités permettant d'analyser le processus de l'après-Doha du point de vue du développement; et il n'avait pas été conçu en vase clos – l'assistance technique de la CNUCED devait être fournie en coopération avec d'autres organismes, l'OMC étant le premier partenaire à cet égard.

12. Ce plan de renforcement des capacités et de coopération technique était ambitieux parce qu'il prenait en compte les besoins urgents, réels et complexes des pays en développement, des PMA et des pays en transition. Il fallait donc se pencher sérieusement sur ce plan afin de répondre aux demandes présentées par les pays concernés et de mobiliser les ressources nécessaires pour l'appliquer.

13. La représentante de **Sri Lanka**, parlant au nom du **Groupe asiatique et la Chine**, a fait remarquer que le système commercial mondial était le théâtre de profonds changements. La Conférence de Doha de l'OMC avait inauguré un processus qui aurait de profondes répercussions sur les pays en développement. De ce point de vue, le rôle de la CNUCED et de ses commissions prenait un relief nouveau.

14. Les activités d'assistance technique définies par la CNUCED à l'issue de consultations avec les États membres étaient extrêmement importantes et le Groupe asiatique et la Chine comptaient appuyer le secrétariat dans ses contacts avec les donateurs éventuels. L'intervenante estimait tout comme le Secrétaire général de la CNUCED qu'il était important de cerner les conséquences des prochaines négociations commerciales multilatérales sur le plan du développement et les différentes possibilités que les pays en développement devaient envisager au cours des préparatifs de ces négociations.

15. Un autre aspect important de l'aide apportée par la CNUCED concernait l'instauration de liens entre les différents sujets touchant au commerce et à l'aide apportée aux pays en développement pour analyser ces liens.

16. Les nouveaux enjeux de l'après-Doha avaient trait à la question du commerce, de la dette et du financement, et à celle du transfert des technologies. La CNUCED pouvait certes fournir un soutien utile sur ces questions, mais celles relatives à l'accès aux marchés, à l'agriculture et aux services devraient continuer d'occuper une place de choix dans les activités que la CNUCED consacre aux négociations commerciales.

17. Le Groupe asiatique et la Chine étaient une fois de plus confiants que les pays développés étaient disposés à accroître les ressources consacrées à l'assistance technique et ils comptaient que la communauté internationale honorerait ses engagements de Doha et fournirait aux pays en développement l'appui nécessaire pour qu'ils puissent participer réellement aux négociations

de l'OMC. La mission et la vocation de la CNUCED étant axées sur le développement, elle devait jouer un rôle clef à cet égard.

18. Le représentant du **Bangladesh**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, s'est félicité du plan d'assistance technique de la CNUCED et a exhorté les pays donateurs à fournir les moyens financiers pour qu'il puisse être mis en œuvre efficacement. Les contributions consacrées au renforcement des capacités en matière de négociation pouvaient être adressées au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA. La question du commerce des biens et services et des produits de base revêtait une importance primordiale pour les PMA. Depuis la création de l'OMC, le traitement multilatéral du commerce avait pris une nouvelle dimension. L'OMC s'occupait de l'élaboration de règles et du règlement des différends, alors que la CNUCED s'attachait à fournir une information d'ordre décisionnel et d'inscrire la perspective du développement dans les négociations. Pour être réellement utile, la CNUCED devait remplir la fonction de cellule de réflexion.

19. Deux aspects du commerce étaient fondamentaux pour les PMA, à savoir diversifier leur base de production et d'exportation et obtenir un véritable accès aux marchés, avec la suppression de tous les obstacles tarifaires et non tarifaires. Sur la question du renforcement des capacités de production et d'exportation des pays en développement dans le domaine des produits agricoles et alimentaires, l'agriculture demeurait l'élément central de l'économie pour bon nombre de PMA, mais les conditions d'accès aux marchés des produits originaires des PMA s'étaient détériorées, et les prix sur les marchés mondiaux de matières premières agricoles étaient instables et inscrits à la baisse, des subventions à la production et à l'exportation de produits agricoles étaient accordées dans les pays en développement et des crêtes tarifaires étaient appliquées aux produits des PMA. La CNUCED devait procéder à une analyse détaillée de ces questions à propos des produits dont l'exportation intéressait les PMA. S'agissant des produits de l'agriculture biologique, les PMA faisaient encore face à de graves difficultés à cet égard, mais l'application de régimes SGP pouvait les aider et cette question devait être examinée. Il convenait aussi d'examiner de près la contribution éventuelle des nouvelles technologies.

20. La question des services énergétiques entrant dans le commerce international était d'une importance capitale pour les PMA, en particulier des questions telles que l'approvisionnement énergétique nécessaire à ces pays pour assurer leur croissance et leur participation effective au commerce de ces services. S'agissant des intérêts des consommateurs, de la compétitivité, de la concurrence et du développement, ces domaines étaient également d'une importance capitale pour les PMA et la CNUCED se devait de faire bien davantage sur le plan des propositions concrètes et des conseils sur les politiques par pays.

21. Le représentant de l'**Espagne**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a estimé qu'il ne fallait pas surestimer les résultats positifs de Doha et leurs répercussions sur les travaux de la CNUCED. Le Secrétaire général de la CNUCED avait indiqué cela on ne peut plus clairement dans ses observations liminaires, qui constituaient une excellente base pour la poursuite des travaux de la Commission.

22. Le représentant de la **Communauté européenne** a indiqué que l'un des objectifs primordiaux de l'UE dans la période menant à la Conférence ministérielle de Doha avait été d'œuvrer à une meilleure intégration des pays en développement au système commercial

mondial. Il était permis de dire que cet objectif avait été incorporé au Programme de Doha pour le développement. Il appartenait désormais aux négociateurs de relever le défi.

23. Une mission de développement avait été clairement incluse dans pratiquement tous les domaines sur lesquels l'OMC allait travailler et engager des négociations dans les trois années à venir. La CE s'était clairement engagée à fournir aux pays en développement l'assistance et l'appui propres à leur permettre de retirer le maximum d'avantages de l'accord, quel qu'il soit, qui sortira des négociations menées dans le cadre dudit Programme.

24. La CE est également résolue à améliorer et renforcer les activités existantes portant sur l'assistance technique liée au commerce et sur le renforcement des capacités. La CE et ses États membres feraient partie des grands donateurs au Fonds d'affectation spéciale. Au-delà du financement, la CE étudiait les moyens d'accroître la coopération et les synergies entre les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les institutions internationales intervenant dans ce domaine, en vue de fournir cette assistance de la manière la plus efficace et en conformité avec les priorités des bénéficiaires et les objectifs énoncés dans le Programme.

25. À Doha, des progrès avaient été réalisés dans tous les domaines intéressant les pays en développement, sur le fond comme sur les procédures. Entre autres domaines, il y avait l'accès aux marchés, l'agriculture, les tarifs industriels, les crêtes tarifaires et, s'agissant des règles, un engagement résolu à améliorer et rendre opérationnelles les dispositions existantes sur le traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement et le renforcement de leur aptitude générale à participer aux négociations et à en appliquer les résultats. Des décisions avaient été prises également en matière de mise en œuvre, qui couvraient 40 sujets intéressant les pays en développement, y compris la décision capitale sur les DPIC et l'accès aux médicaments (bien que ce dernier point ne faisait pas partie du processus de négociation). L'on pouvait donc sincèrement considérer que jamais auparavant dans le cadre de l'OMC/GATT les intérêts des pays en développement n'avaient été couverts de manière aussi détaillée.

26. Un nouveau point 7 avait été ajouté à l'ordre du jour de la Commission pour examiner concrètement les incidences des résultats de Doha sur les travaux de la Commission. Par ailleurs, les points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour étaient tous directement en rapport avec les missions convenues à Doha et avec les discussions sur le développement durable, l'accès aux marchés pour les produits et services écologiques, les négociations agricoles et les tarifs non agricoles. En examinant ces points la Commission devrait garder constamment à l'esprit les résultats de Doha. L'Union européenne considérait plus que jamais que la CNUCED avait un rôle d'appui important pour préparer les pays en développement aux négociations de l'OMC.

27. Le représentant de l'**Ouganda**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit combien le Groupe appréciait le soutien fourni par la CNUCED pour les préparatifs de la Conférence ministérielle de Doha. Il a félicité la CNUCED pour son plan de renforcement des capacités et d'assistance technique dans l'après-Doha et a exhorté les partenaires développés à fournir des ressources additionnelles pour sa mise en œuvre. Il a souligné l'utilité du travail accompli par la CNUCED pour aider les pays en développement à relever les défis créés par le nouveau programme de travail convenu à Doha. Les délais fixés pour les négociations sur l'agriculture et les services étaient très serrés et les pays africains devaient se mettre rapidement en situation d'y participer efficacement. Le représentant de l'Ouganda a également insisté sur la nécessité d'un appui adapté à chaque pays et mené au niveau de celui-ci, y compris l'appui pour

l'élaboration d'un cadre institutionnel et d'une infrastructure de négociation commerciale, afin d'intégrer pleinement les décideurs aux négociations. À cet égard, il s'est félicité de la poursuite du soutien fourni par la CNUCED aux pays africains par le biais du Programme de diplomatie commerciale et du Programme commun d'assistance technique intégrée. Enfin, trois réunions d'experts tenues en 2001 avaient permis d'examiner des questions particulièrement importantes pour les pays de la région de l'Afrique, et la CNUCED devait être remerciée d'avoir organisé des réunions si utiles.

28. Le représentant du **Paraguay**, parlant au nom du **Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes**, a exprimé les remerciements de son groupe pour les trois réunions d'experts organisées en 2001. Il a insisté sur l'importance capitale de l'agriculture pour les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes. La Réunion d'experts sur les produits agricoles écologiques avait apporté aux pays de la région des propositions sur la manière de tirer parti des créneaux commerciaux existants pour exporter leurs produits agricoles. La Réunion d'experts sur les services énergétiques avait été utile et les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes y avaient participé très activement. Les débats de cette réunion portant sur les propositions de négociation dont l'OMC était saisie avaient aidé les pays à mieux comprendre les enjeux et à se préparer aux négociations de l'AGCS. Enfin, la Réunion d'experts sur les intérêts des consommateurs, la compétitivité, la concurrence et le développement avait permis d'aborder un thème important, en ce sens qu'il fallait concilier les intérêts des consommateurs et ceux des producteurs.

29. Le représentant du **Paraguay** a apporté son plein appui au plan pour le renforcement des capacités et la coopération technique présenté par le Secrétaire général de la CNUCED. Ce plan comportait trois volets qui étaient d'une importance capitale pour permettre aux pays en développement de participer efficacement au programme de travail de Doha, à savoir l'analyse des politiques, le renforcement des capacités en ressources humaines et le renforcement des capacités institutionnelles.

30. Ce plan permettait à la CNUCED d'apporter aux pays en développement un soutien dans des domaines commerciaux clefs tels que l'agriculture, les services, les questions de mise en œuvre, l'accès aux marchés, l'environnement et la concurrence. L'agriculture était un domaine d'un grand intérêt pour les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, lesquels espéraient qu'avec le soutien de la CNUCED ils parviendraient à un meilleur accès de leurs produits aux marchés et à la suppression des subventions à l'exportation et des mesures de soutien interne qui avaient des répercussions préjudiciables sur le commerce. Dans le secteur des services, la CNUCED pouvait aider les pays en développement à analyser l'évolution du commerce des services depuis l'achèvement du Cycle de négociations d'Uruguay et l'impact de la libéralisation sur leurs économies, ainsi qu'à identifier les secteurs des services qui présentent pour eux un intérêt particulier.

31. Les négociations commerciales lancées à Doha devaient comporter un engagement clair en faveur du développement, à savoir qu'il serait permis à tous les pays de jouer un rôle dans les négociations, que la capacité de chaque pays serait reconnue et qu'on ne permettrait pas aux intérêts d'un pays quel qu'il soit de prévaloir sur ceux des autres.

32. Le représentant de la **Chine** a reconnu que les réunions d'experts organisées au cours des années précédentes avaient donné lieu à des discussions fructueuses. Elles avaient été caractérisées par des débats d'experts francs et approfondis débouchant sur un certain nombre

de propositions positives et constructives. Il importait que la Commission examine avec suffisamment d'attention l'opinion des experts afin que tout l'intérêt de leurs débats soit reflété dans les travaux de la Commission.

33. Dans une situation de mondialisation croissante, les pays en développement éprouvaient de plus en plus de difficultés à atteindre leurs objectifs de développement. La coopération internationale était dès lors nécessaire pour soutenir ces pays et leur assurer une croissance durable. Il fallait se faire une idée plus approfondie et complète de la manière dont les pays en développement pouvaient accroître leur participation à l'économie mondiale et participer plus efficacement aux négociations commerciales multilatérales. À cet égard, les discussions de la CNUCED concernant les activités proposées pour l'après-Doha, notamment l'assistance technique, étaient d'une importance et d'une utilité extrêmes pour les pays en développement.

34. Le représentant de la **Bolivie** a remercié le Secrétaire général de la CNUCED du plan pour le renforcement des capacités et la coopération technique qu'il avait proposé en vue d'aider les pays en développement à participer au programme de travail de l'OMC pour l'après-Doha. Les pays de la Communauté andine espéraient que cette proposition recueillerait rapidement le financement nécessaire pour qu'elle puisse devenir opérationnelle.

35. Le représentant de la **République dominicaine** a apporté son appui à l'ambitieux plan de renforcement des capacités et de coopération technique présenté par le Secrétaire général de la CNUCED. Ce plan mettait en exergue trois questions essentielles: commerce et environnement, politiques de la concurrence et investissement et commerce. S'agissant du commerce et de l'environnement, il fallait énoncer explicitement la démarche qui serait positive pour les pays en développement. En matière de politiques de la concurrence, l'intervention au niveau national, pour pallier le manque de cadres institutionnels et juridiques permettant de définir des politiques de la concurrence efficaces, était très utile. En ce qui concerne l'investissement et le commerce, il y avait au sein du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes une certaine préoccupation quant à la nécessité de clarifier les liens et les obstacles dans l'interaction entre commerce et investissement. Cette clarification permettrait aux membres du Groupe de mieux définir leur position lors des négociations de l'OMC.

36. Le représentant du **Burundi** a estimé que la CNUCED devait participer pleinement à la mise en œuvre de la décision ministérielle de Doha. Les donateurs, dans les pays développés en particulier, étaient invités à accroître leur soutien financier à des organisations internationales telles que la CNUCED afin d'aider les pays africains à participer efficacement au programme commercial fixé à Doha. À son avis, les 15 millions de francs suisses qui avaient été proposés par les donateurs à l'OMC n'étaient pas suffisants pour pourvoir aux besoins des pays en développement.

37. Le représentant de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe des 77 et la Chine**, a déclaré que la CNUCED devait, en partant du mandat qu'elle s'est fixé dans le Plan d'action de Bangkok, continuer de fournir un appui capital et bien ciblé durant les négociations de l'après-Doha. À cet égard, les réunions d'experts prévues pour l'année prochaine devaient porter sur les questions qui font l'objet de négociations. Une attention particulière devait être accordée aux négociations sur le commerce et l'environnement, qui doivent débiter incessamment, et aux liens avec les négociations dans d'autres domaines tels que l'agriculture. L'intervenant a félicité le Secrétaire général de la CNUCED d'avoir établi un plan détaillé et axé sur la demande pour aider à la mise

en œuvre du programme de travail de Doha. Le Groupe des 77 et la Chine exhortaient les gouvernements et organismes donateurs à accorder la priorité à la CNUCED lorsqu'ils s'acquittaient des engagements en matière d'assistance technique aux pays en développement contractés par les ministres dans la Déclaration de Doha. L'aide de la CNUCED était unique en ce qu'elle n'était mue par aucune idéologie particulière, ni soumise à des conditions. Les répercussions du programme de travail de Doha sur le développement seraient fonction de l'ampleur des ressources additionnelles qui seraient mises à disposition, en particulier pour l'assistance technique de la CNUCED.

38. La valeur totale du commerce agricole avait été multipliée par 7,5 mais, dans le même temps, la part des pays en développement sur leurs marchés traditionnels de matières premières avait diminué d'un cinquième depuis les années 70, et seuls quelques pays en développement avaient bénéficié de la croissance dans des produits à forte valeur ajoutée tels que les huiles végétales, le poisson, les légumes, les fleurs coupées et la volaille. La place croissante des importations dans les pays en développement, en particulier des importations de produits agricoles de pays développés, avait entraîné une détérioration sensible de la balance commerciale des pays en développement en ce qui concerne les produits agricoles, en particulier dans les PMA. Les modifications structurelles récentes des marchés des produits agricoles avaient créé un certain nombre de contraintes nouvelles sur la production et l'exportation pour les pays en développement. Ces contraintes avaient trait, notamment, aux qualifications gestionnaires limitées, aux intrants coûteux et en quantités insuffisantes, aux nouveaux critères de qualité des produits, à l'insuffisance des activités de recherche-développement et de transfert des technologies, à la lenteur du processus de développement de nouveaux produits, au manque de moyens financiers et d'organisation, et aux difficultés d'infrastructure.

39. Le représentant de l'Égypte a rappelé les recommandations des experts selon lesquelles la CNUCED, en coopération avec d'autres organisations, devait fournir et diffuser, y compris par des moyens électroniques, les analyses de marché et les stratégies commerciales et effectuer des recherches et promouvoir un dialogue directeur sur le commerce agricole. À propos du projet sur le renforcement des capacités pour la diversification et un développement fondé sur les produits de base, il a rappelé que les besoins exprimés au cours des ateliers organisés dans le cadre de ce projet étaient le plus souvent étroitement liés aux recommandations des experts. La mise en œuvre au niveau des pays était capitale et des ressources devaient être fournies à cet effet. Le Groupe des 77 et la Chine estimaient que les recommandations des experts constituaient une excellente base de départ pour les travaux de la Commission et que ces recommandations devaient devenir des conclusions concertées concernant l'action des pouvoirs publics aux échelons national et international et les travaux de la CNUCED.

40. Le Groupe était intéressé par l'étude des possibilités qu'offraient les marchés de produits fortement spécialisés et de produits écologiques ainsi que les possibilités de surmonter les difficultés liées à ces marchés. Approuvant les recommandations des experts, l'intervenant a insisté plus particulièrement sur les questions de la réduction des coûts de certification, en particulier pour les petits producteurs, des équivalences de normes et de la transparence et la simplicité des procédures d'importation. Il espérait que la CNUCED jouerait un rôle important dans la promotion d'une mise en œuvre efficace de ces recommandations, en particulier celle relative à la coopération technique et au renforcement des capacités, notamment pour l'élaboration de politiques visant à accroître la productivité et les capacités d'exportation des pays en développement.

41. S'agissant du secteur de l'énergie, qui pouvait contribuer pour beaucoup à la croissance économique, l'intervenant a souligné que l'accès limité à l'énergie commerciale rendait les perspectives de développement problématiques et était une cause majeure de risques environnementaux et sanitaires. La capacité des pays à satisfaire la demande croissante d'énergie supposait que les investissements appropriés soient consentis dans la recherche-développement. Les services énergétiques contribuaient de manière capitale à assurer un accès efficace à l'énergie nécessaire au développement. Dans ce secteur, les obstacles pour les pays en développement tenaient notamment à l'absence de stratégies nationales/régionales claires, à la nécessité de disposer de capitaux importants et au manque de ressources financières, à la concentration des compétences et des technologies, à l'absence de cadres réglementaires et à l'instabilité politique. L'intervenant a rappelé les délais très serrés concernant les négociations sur les services et l'importance de ces négociations, compte tenu des liens étroits entre le secteur de l'énergie et le développement. Les pays en développement riches en énergie devaient profiter de ces négociations pour essayer de se doter de capacités locales en services énergétiques. S'agissant des autres pays en développement, les négociations de l'OMC pouvaient les aider à parvenir à une gestion et une répartition meilleures de l'énergie. La CNUCED n'étant pas la seule organisation intergouvernementale travaillant sur cette question, il fallait espérer que la Commission donne à son secrétariat mandat de mener des activités visant à i) mieux comprendre les enjeux; ii) échanger les expériences; et iii) renforcer les capacités.

42. Dans le domaine de la concurrence, le Groupe des 77 et la Chine avaient quelques inquiétudes concernant les incidences de la mondialisation et de la libéralisation sur la compétitivité des pays en développement et de leurs entreprises. Ils se félicitaient des conclusions de la Réunion d'experts sur les intérêts des consommateurs, la compétitivité, la concurrence et le développement, qui avaient clarifié les liens entre la protection du consommateur, la politique de concurrence et la compétitivité. La CNUCED devait poursuivre la réflexion sur cette question et circonscrire plus précisément cette réflexion à la réglementation des services publics, aux transactions transfrontières, à la fraude transfrontière et au commerce électronique.

### Chapitre III

#### **EXPLOITATION DURABLE DES RESSOURCES BIOLOGIQUES: LES MOYENS DE RENFORCER LES CAPACITÉS DE PRODUCTION ET D'EXPORTATION DE PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS DE PRODUITS TRÈS SPÉCIALISÉS TELS QUE DES PRODUITS ÉCOLOGIQUES**

(Point 3 de l'ordre du jour)

43. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents ci-après:

«Rapport de la réunion d'experts sur les moyens de renforcer les capacités de production et d'exportation de produits agricoles et alimentaires des pays en développement, y compris de produits très spécialisés tels que des produits écologiques» (TD/B/COM.1/41);

«Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.1/45).

44. Le **Chef par intérim du Service des produits de base à la Division du commerce international des biens et services** a rappelé que les experts avaient appelé l'attention sur les résultats somme toute peu brillants que les pays en développement, à quelques rares exceptions près, avaient obtenu sur les marchés agricoles mondiaux au cours des trente dernières années. L'on avait assisté à une pénétration croissante de ces pays, en particulier par les producteurs de pays développés, ce qui avait entraîné une détérioration sensible de leur balance commerciale en ce qui concerne les produits agricoles, notamment les produits alimentaires. S'agissant des conditions nécessaires pour une relance de la production et, en particulier pour améliorer les capacités d'exportation de produits agricoles et alimentaires des pays en développement, la suppression des obstacles au commerce dans les pays importateurs, tels que les tarifs élevés, les restrictions contingentaires, l'escalade tarifaire et, en particulier, les subventions, constituait une mesure vitale. Cela étant, même en cas de libéralisation complète, la réussite dans le commerce international n'était pas garantie. Les pouvoirs publics et le secteur des entreprises devaient donc mettre en œuvre une multitude d'autres mesures et stratégies, avec le soutien de la communauté internationale. Ces mesures et stratégies s'imposaient parce que même lorsque l'«accès au marché» était possible, il subsistait des problèmes liés à la «pénétration du marché» et diverses difficultés liées à l'offre. S'agissant des concours de la communauté internationale, l'aide publique au développement consacrée au secteur agricole traçait une courbe descendante depuis vingt ans.

45. Les modifications récentes des structures du marché s'étaient traduites pour les pays en développement par un certain nombre de contraintes touchant la production et l'exportation. Dans ces pays, la libéralisation du secteur agricole avait conféré un rôle plus important aux entreprises étrangères, accru la concurrence des produits importés et augmenté l'exposition des petits agriculteurs et des entreprises locales au risque-prix. Au plan international, la concentration croissante du commerce et l'importance accrue accordée à la qualité des produits et au marketing, réduisant ainsi l'importance des différentiels de coût, rendaient l'accès aux marchés des pays développés plus difficile pour de nombreux producteurs de pays en développement à faibles coûts. L'on avait constaté également une diminution de la part de valeur ajoutée des producteurs de pays en développement dans les prix de détail des produits

alimentaires. L'évolution de la notion même de qualité des produits, qui incluait la production, la transformation et la logistique, la sûreté des produits alimentaires et les exigences de la protection de l'environnement, ainsi que l'image de marque et l'importance primordiale qu'elle confère à l'information et aux liens avec les acheteurs, ont été considérés comme créant de sérieuses difficultés pour de nombreux producteurs et exportateurs de pays en développement. Ces difficultés étaient aggravées par le caractère limité des compétences techniques et gestionnaires, l'approvisionnement coûteux et insuffisant en intrants et le manque de moyens financiers.

46. Les experts avaient recommandé une multitude de politiques et de mesures qui pouvaient être concentrées sur le soutien à la production de produits à forte valeur ajoutée, l'amélioration de la qualité et une meilleure participation aux chaînes mondiales de création de la valeur, ainsi qu'une intervention dynamique des pouvoirs publics. Outre la libéralisation du commerce agricole, les recommandations adressées à la communauté internationale avaient trait à l'assistance technique et financière, qui devra servir en particulier à assurer la conformité aux normes et aux critères de qualité et à améliorer les services de recherche et de vulgarisation.

47. Une longue liste d'idées d'activités que la CNUCED pouvait entreprendre avait été établie. Elle comprenait des demandes de projets pilotes en vue d'aider à concevoir et exécuter des programmes de diversification et des systèmes de financement novateurs, et des ateliers de renforcement des capacités axés sur des groupes précis de produits. Ces recommandations cadraient parfaitement avec les résultats des six ateliers régionaux organisés en 2001 dans le cadre d'un projet sur la diversification et le développement fondé sur les produits de base. À cet égard, et en réponse à des demandes émanant de pays intéressés, huit ateliers sur le renforcement des capacités nationales en matière d'exportation agricole et d'instauration de liens interentreprises allaient être organisés au cours du premier semestre de 2002, et l'on recherchait des fonds extrabudgétaires pour une mise en œuvre plus complète des recommandations formulées lors des ateliers régionaux.

48. Le **Chef de la Section du commerce, de l'environnement et du développement** a dit que, sur la question des «créneaux commerciaux tels que les produits écologiques», les experts s'étaient très longuement penchés sur les possibilités commerciales des produits de l'agriculture biologique. La Réunion avait rassemblé un excellent groupe d'experts qui avaient procédé à un débat approfondi et formulé des recommandations importantes.

49. Les experts avaient relevé que la poussée de la demande de produits alimentaires biologiques sur les marchés internationaux pouvait créer des possibilités commerciales pour les pays en développement, ainsi que d'autres avantages. Le marché des produits biologiques était encore relativement modeste, mais en croissance rapide. Selon les estimations du Centre du commerce international (OMC/CNUCED), les marchés de produits biologiques dans les pays développés avaient représenté 17,5 milliards de dollars des États-Unis en 2000. Les experts avaient aussi insisté sur le fait que les pays en développement devaient affronter la concurrence sur des marchés caractérisés par des critères de qualité rigoureux, une pression de plus en plus forte en faveur des subventions et d'autres mesures de soutien, des surpris incertains et une préférence pour les produits alimentaires d'origine locale.

50. Pour profiter des possibilités de commercialisation des produits de l'agriculture biologique des pays en développement, il fallait surmonter plusieurs obstacles touchant la production et l'exportation. Outre les difficultés de production et d'exportation que connaît l'ensemble du secteur agricole dans les pays en développement, les producteurs et exportateurs de produits biologiques devaient faire face à toute une série de difficultés spécifiques touchant la production, les politiques des pouvoirs publics, l'infrastructure, le transport et la manutention, l'information sur les marchés et la certification.

51. L'agriculture biologique certifiée pouvait être entravée, par exemple, par la méconnaissance des systèmes propres à ce type de cultures; les frais de gestion; les risques inhérents au passage à de nouvelles méthodes de culture, le manque d'infrastructures; le manque de moyens de commercialisation; l'accès limité aux capitaux; et l'impossibilité de profiter d'économies d'échelle. Un certain nombre d'experts avaient fait remarquer que le très grand nombre de normes établies par des organismes publics et privés, les divergences dans les critères de certification et la complexité des procédures d'importation pouvaient créer des difficultés aux producteurs de produits biologiques dans les pays en développement, en particulier aux petits agriculteurs.

52. De plus, le manque d'information sur les marchés et les moyens de commercialisation pouvaient nuire aux exportations de produits biologiques certifiés. Au cours de la Réunion d'experts, plusieurs cas ont été signalés où il avait fallu vendre comme produits ordinaires des produits certifiés provenant de pays en développement. En matière de certification, les petits producteurs des pays en développement ne pouvaient supporter le coût répété des inspections et des certifications à intervalles réguliers. Il fallait donc que tout système de certification les concernant offre une possibilité de certification collective des petits producteurs.

53. Tout en étant conscients de ces limitations, les experts avaient recommandé des approches actives de l'agriculture biologique qui recelait pour les pays en développement de nombreux avantages sur le plan socioéconomique comme sur le plan du développement. Certains experts avaient fait remarquer que si les rendements dans les systèmes d'agriculture biologique pouvaient être inférieurs à ceux des systèmes employant des engrais, ils étaient généralement plus élevés que dans les pratiques culturelles traditionnelles. L'agriculture biologique offrait donc, y compris aux petits producteurs, des possibilités d'améliorer l'efficacité et la rentabilité des exploitations.

54. Les experts avaient souligné l'importance du choix de politiques claires, touchant notamment l'appui institutionnel et la promotion des exportations, en vue de renforcer les capacités de production et d'exportation des pays en développement. Ces derniers devaient aussi pouvoir accéder aux marchés internationaux de produits biologiques pour prendre leur part des avantages tirés de la vente de ces produits. Les experts avaient formulé plusieurs recommandations à l'intention de la communauté internationale préconisant, par exemple, d'aider les pays en développement à élaborer des normes biologiques nationales et régionales de l'agriculture biologique; d'adopter des règles transparentes et souples en matière d'importation de produits biologiques; de fournir une assistance technique; et de mettre en place des mesures d'incitation en vue de favoriser le développement des systèmes de production de produits biologiques dans les pays en développement. Les experts avaient également fait des recommandations visant à réduire les coûts de certification des producteurs dans ces pays.

55. En coopération avec le CCI, la FAO, la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique, le PNUE et d'autres organismes compétents, la CNUCED pouvait aider les pays en développement à tirer parti, sur les plans du commerce, de l'environnement et du développement, de l'expansion des marchés concernant, entre autres, les produits biologiques, les produits forestiers autres que le bois et d'autres produits écologiques.

56. Avant de conclure, le Chef de la Section du commerce, de l'environnement et du développement a annoncé un certain nombre de manifestations. En premier lieu, la CNUCED collaborait avec la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique et le secrétariat de la FAO pour organiser une conférence internationale sur les normes et les critères de certification des produits biologiques, qui se tiendrait à Nuremberg, les 18 et 19 février 2002. À ce propos, les experts avaient recommandé la mise en place d'un système international d'harmonisation, de reconnaissance mutuelle et d'équivalences en matière d'agriculture biologique, le but étant d'accroître notablement les possibilités de production et d'exportation des pays en développement. En deuxième lieu, dans le cadre de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED pour le renforcement des capacités en matière de commerce, d'environnement et de développement (CBTF), un atelier qui se tiendrait à Bruxelles (21 et 22 février 2002) serait consacré à l'examen, entre autres, des modalités possibles de renforcement des capacités de production dans les pays en développement intéressés, et à la promotion des possibilités de commercialisation de ces produits sur les marchés internationaux. La CNUCED était reconnaissante à la Commission européenne (Direction générale de l'environnement) pour son appui financier et au secrétariat de l'ACP, qui doit accueillir cet atelier dans ses locaux.

57. La représentante du **Kenya**, intervenant en sa qualité de **Présidente de la Réunion d'experts**, a présenté les conclusions de la Réunion. Les experts participant à la Réunion étaient aussi bien des décideurs que des représentants d'organisations non gouvernementales, des universitaires et des représentants de la profession (y compris d'organismes de certification et d'organisations de producteurs), d'organisations internationales et de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique.

58. Les experts avaient formulé des recommandations détaillées aux niveaux national et international ainsi qu'à celui de la CNUCED. La Présidente du Groupe d'experts espérait que la Commission serait en mesure d'en faire des recommandations convenues.

59. L'agriculture était le principal support économique de la plupart des pays en développement. Non seulement elle fournissait les moyens de subsistance de la grande majorité de la population mais elle était aussi la principale source de l'épargne et des devises nécessaires au développement. Plus de deux milliards et demi de personnes, vivant pour la plupart dans des pays en développement, tiraient leur subsistance des produits primaires, en particulier des produits agricoles.

60. Or la part des pays en développement dans les marchés de produits de base traditionnels avait diminué de près d'un cinquième depuis le début des années 70. Seuls quelques pays en développement avaient profité de la croissance pour des produits à forte valeur ajoutée tels que les huiles végétales, les légumes, le poisson, les fleurs coupées et la volaille.

61. Les experts avaient fait remarquer que les gouvernements devaient prendre de véritables mesures de relance du secteur agricole, en soutenant en particulier la production de produits dynamiques. Des recommandations portaient donc sur la nécessité d'un système commercial international favorable permettant de défendre résolument les intérêts des pays et des entreprises à l'Organisation mondiale du commerce et apportant un appui au secteur agricole.

62. S'agissant des recommandations d'ordre économique et institutionnel, les experts avaient insisté sur l'importance des mesures budgétaires et autres, par exemple celles permettant d'attirer les investissements et les technologies dans de nouveaux domaines et la mise en place de structures juridiques et institutionnelles adaptées aux nouvelles formes de financement.

63. Les experts avaient également formulé une importante série de recommandations sur l'amélioration des possibilités de production et d'échange de produits écologiques, en particulier de produits de l'agriculture biologique. Les experts étaient tout à fait conscients du fait que les marchés de produits biologiques étaient encore limités et représentaient dans la plupart des pays moins de 2 % de la demande totale de produits alimentaires. Il y avait néanmoins une grande convergence de vues sur les avantages que l'on pouvait escompter de l'agriculture biologique sur les plans économique et social comme sur le plan du développement. Dans le même temps, les experts ont souligné les nombreuses difficultés touchant la production, l'exportation et les aspects institutionnels qui devaient être surmontées, et ils ont fait un certain nombre de recommandations à cet effet.

64. S'agissant des recommandations au niveau national, les experts ont insisté sur l'importance de la clarté des politiques. Les gouvernements devaient appliquer des politiques de soutien et intervenir activement. Les recommandations concernant la sensibilisation, l'infrastructure de normalisation et de certification, les mesures d'incitation, l'appui scientifique et technique et le développement des marchés étaient très utiles pour les États membres de la CNUCED.

65. Les experts avaient aussi formulé des recommandations à l'intention de la communauté internationale, appelant celle-ci à soutenir les efforts que les pays en développement faisaient pour tirer parti des avantages économiques, sociaux et environnementaux de l'agriculture biologique et de la vente de ses produits. De nombreux experts avaient souligné que l'accès aux marchés des produits alimentaires, notamment des produits biologiques, revêtait une importance fondamentale pour les exportateurs des pays en développement. Les experts avaient fait des recommandations utiles visant à réduire les coûts de certification des producteurs dans les pays en développement, en particulier par la mise en place de systèmes locaux de certification, la promotion de la certification des petits producteurs et la réduction des coûts de l'accréditation internationale des organismes de certification des pays en développement.

66. Enfin, les experts avaient recommandé que la CNUCED, en coopération avec le CCI, la FAO, la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique, le PNUE et d'autres institutions compétentes, contribue au développement de la capacité de production des pays en développement et aide ces derniers à tirer parti du développement des marchés, notamment des marchés de produits biologiques et de produits forestiers autres que le bois. La Présidente de la Réunion d'experts a relevé avec satisfaction que le secrétariat, par ses travaux sur le commerce, l'environnement et le développement, ainsi que sur les produits de base, avait contribué activement à faciliter les mesures visant à aider les pays en développement

à surmonter les difficultés et à tirer davantage parti de l'expansion des marchés de produits de l'agriculture biologique.

67. La représentante de **Sri Lanka**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a noté que la demande croissante de produits agricoles biologiques, comme l'avaient indiqué les experts, pourrait créer des possibilités d'échanges, y compris pour les pays en développement. Ces possibilités devaient toutefois être évaluées dans le contexte de la dynamique générale des marchés. Premièrement, le secteur des produits agricoles biologiques était restreint. Deuxièmement, les produits des pays en développement devaient faire face à la concurrence sur des marchés où les exigences de qualité étaient élevées, où les subventions et autres mesures de soutien étaient toujours plus nombreuses, où les surprix étaient incertains et où la préférence était accordée aux produits locaux. En outre, plusieurs problèmes de production et d'exportation devaient encore être réglés.

68. Pour obtenir une plus large part des surprix, les producteurs et exportateurs des pays en développement devaient concevoir des stratégies de commercialisation appropriées, nouer des liens plus étroits avec les distributeurs dans les pays importateurs, notamment par le biais du commerce électronique, et instaurer des partenariats.

69. Dans les pays asiatiques en développement, la production de produits agricoles biologiques certifiés était encore très limitée. Toutefois, un grand nombre de terres agricoles faisaient l'objet de méthodes de production traditionnelles ou «alternatives». Ces terres pourraient être utilisées pour l'agriculture certifiée, à condition de trouver des marchés et de contenir les coûts de certification. Il fallait en outre adopter des politiques aux niveaux national et multilatéral.

70. Un atelier sur la pauvreté et les exportations des produits agricoles avait été organisé par la CNUCED en 2001 à Bangkok dans le cadre du projet sur la diversification et le développement fondé sur les produits de base. Plusieurs recommandations formulées par cet atelier étaient similaires à celles de la Réunion d'experts.

71. La représentante a souligné qu'il fallait, dans le cadre des négociations de l'OMC et de l'élaboration des programmes d'assistance, tenir compte du fait que l'agriculture contribuait à assurer la sécurité alimentaire, à fournir des emplois et à lutter contre la pauvreté dans les pays en développement. Elle s'est félicitée des efforts déployés par la CNUCED pour aider les pays en développement à participer activement au processus engagé après la réunion de Doha.

72. Le Groupe asiatique et la Chine approuvaient les recommandations de la Réunion d'experts et espéraient que la CNUCED jouerait un rôle clef dans leur mise en œuvre en leur accordant toute l'attention nécessaire dans ses programmes de coopération technique et en assurant leur suivi.

73. La représentante a également engagé la communauté internationale à prêter une attention minutieuse aux recommandations des experts. Les pays développés pourraient adopter plusieurs mesures afin de promouvoir les importations de produits biologiques des pays en développement. Premièrement, ils pourraient fournir des informations sur les normes et règlements concernant les produits biologiques, les débouchés commerciaux et d'autres facteurs pouvant intéresser les exportateurs des pays en développement. Deuxièmement, les donateurs multilatéraux et bilatéraux, ainsi que les organismes de promotion des importations, pourraient

fournir une assistance technique. Troisièmement, ils pourraient faciliter l'accès à leurs marchés en simplifiant les règles et critères applicables aux produits des pays en développement et en améliorant l'application du principe d'équivalence entre les normes nationales concernant les produits biologiques.

74. Son Groupe approuvait les recommandations visant à réduire les coûts de certification encourus par les producteurs de produits biologiques dans les pays en développement a) en mettant en place des systèmes locaux de certification, b) en encourageant la certification des petits producteurs et c) en réduisant les coûts d'accréditation internationale pour les organismes de certification des pays en développement.

75. Le Groupe asiatique et la Chine ont salué les efforts du secrétariat pour aider les pays en développement et ont mis en avant les projets menés en Inde et au Viet Nam. La représentante a appuyé sans réserve les projets de renforcement des capacités nationales et régionales de la CNUCED, notamment dans le cadre de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement.

76. Le représentant de la **Communauté européenne**, a appuyé sans réserve la plupart des recommandations formulées par les experts. La Communauté poursuivait une politique de soutien unilatérale à l'agriculture et au commerce des produits agricoles des pays en développement, qui se traduisait par des mesures comme le programme SGP (renouvelé à la fin de 2001), par des accords avec les pays ACP ainsi que par de nouvelles mesures comme l'Initiative «Tout sauf les armes» favorisant l'accès des PMA aux marchés.

77. De même que l'on était de plus en plus conscient qu'il fallait protéger l'environnement, l'Union européenne souhaitait que l'on augmente la production et le commerce de produits écologiques. Elle s'était d'ailleurs attachée à accroître la production et le commerce de produits biologiques. Le représentant a salué la décision ministérielle prise à Doha de mener des négociations sur la réduction ou l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires aux biens et services environnementaux, ce qui permettrait de créer de nouveaux débouchés commerciaux que les pays en développement devraient s'employer à exploiter. Cette question devrait être traitée comme il convient dans le programme de travail de la CNUCED.

78. Le représentant du **Kenya**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a souligné l'importance de l'agriculture pour les pays africains, étant donné qu'elle représentait plus de 30 % du PIB et employait la majorité de la main-d'œuvre. Son Groupe estimait que les tendances comme la stagnation du commerce agricole, la chute des prix des produits de base et la baisse de la part des pays en développement dans les exportations de produits de base avaient des répercussions importantes sur le développement économique de l'Afrique. Il a également souligné que les pays africains devaient diversifier leur production pour s'orienter vers des marchés porteurs et ajouter de la valeur à leurs exportations agricoles. Une coopération internationale s'imposait pour adopter des mesures visant à créer un équilibre entre l'offre et la demande à long terme.

79. Faisant référence aux ateliers organisés en Afrique dans le cadre du projet sur la diversification et le développement fondé sur les produits de base, le représentant a noté qu'un grand nombre de recommandations formulées par ces ateliers coïncidaient avec celles de la Réunion d'experts et a souhaité que la CNUCED accorde l'attention voulue à ces recommandations lors de l'élaboration de ses programmes d'assistance technique.

80. Il a rappelé que les pays africains n'avaient pas pleinement profité des possibilités d'accès préférentiel aux marchés et a évoqué les problèmes du côté de l'offre, notamment ceux liés à la médiocrité des infrastructures, à l'inefficacité des services, au coût trop élevé des emprunts et à l'insuffisance de la recherche-développement. Les mesures adoptées par de nombreux pays développés pour protéger leur agriculture, par exemple les crêtes tarifaires, les restrictions contingentaires, la progressivité des droits de douane et les obstacles non tarifaires, y compris les normes sanitaires et critères de qualité, les règles d'origine restrictives et la complexité des circuits commerciaux, avaient eu des répercussions négatives sur les marchés agricoles mondiaux. Les pauvres des pays à faible revenu avaient particulièrement souffert de cette situation.

81. Dans de nombreux pays africains, le gros de la production provenait d'agriculteurs pauvres en ressources mais la nécessité de produire de grosses quantités et les frais élevés de certification appliqués par les organismes internationaux de certification constituaient d'importants obstacles qui empêchaient de tirer pleinement parti de l'agriculture biologique. Il était donc essentiel d'augmenter la production et l'offre et de régler la question des frais de certification élevés. Le Groupe africain appréciait les efforts fournis par le secrétariat de la CNUCED pour renforcer les capacités de production et de commercialisation des produits agricoles biologiques des pays en développement et espérait bénéficier des activités de renforcement de capacité et de coopération technique recommandées par les experts.

82. Le représentant de l'**Arabie saoudite** a déclaré que le Ministère de l'agriculture de son pays mettait en œuvre un programme national de promotion de l'agriculture biologique et que son pays avait grandement tiré parti de l'expérience offerte par le Costa Rica lors de la Réunion d'experts. L'objectif du programme était d'accroître la confiance des consommateurs dans les produits qui ne contenaient pas de produits chimiques, mais aucune décision n'avait été prise concernant la certification. Il a salué le rôle de la CNUCED dans la promotion de la production et de l'exportation des produits écologiques. Il a souligné en outre l'importance de la sécurité alimentaire.

83. Le représentant de la **Guinée équatoriale** a déclaré que son pays s'employait activement à renforcer les capacités d'exportation des produits agricoles et alimentaires. Avec l'appui de la FAO, il avait mis en place un programme spécial pour la sécurité alimentaire (PESA – *Programa Especial para la Seguridad Alimentaria*) et avait organisé une conférence nationale pour le développement rural et la sécurité alimentaire. Un accord de coopération Sud-Sud avait été signé pour des activités de collaboration technique avec des experts cubains. Toutefois, un appui supplémentaire était nécessaire et le représentant espérait que son pays bénéficierait du programme d'assistance technique présenté par la CNUCED.

84. La représentante du **Venezuela** a déclaré que les échanges de vues avaient été très fructueux lors de la Réunion d'experts. Il était préoccupant que les pays en développement aient perdu des parts sur les marchés internationaux de produits agricoles et il fallait remédier à cette situation. La représentante approuvait les paragraphes 7 et 8 du résumé établi par la Présidente de la Réunion d'experts et faisait siennes les recommandations adressées à la communauté internationale et à la CNUCED, en particulier celles tendant à: a) éliminer les obstacles protectionnistes au commerce; b) aider les producteurs à comprendre et à respecter les normes; c) appuyer financièrement et techniquement les activités de recherche; d) aider les pays en développement à établir des normes nationales et régionales concernant les produits écologiques;

et e) réaliser des études de marché sur des questions telles que la certification et les normes de qualité. Il faudrait accorder une attention particulière à la réduction des coûts de certification, en particulier pour les petits producteurs. Des mesures urgentes étaient nécessaires pour harmoniser les normes et les règles concernant l'agriculture biologique. La CNUCED, en particulier, devrait continuer de renforcer les capacités des pays en développement dans ces domaines. Elle devrait poursuivre ses travaux sur les normes relatives aux produits biologiques et réaliser des études sur les moyens de réduire les coûts de certification et de créer des systèmes de certification plus économiques.

85. Le représentant de **Maurice** a souligné que son pays était confronté aux problèmes des pays exportateurs d'un seul produit de base, c'est-à-dire que les exportations et la production de produits agricoles dépendaient essentiellement d'un ou de deux produits de base. Certains de ces pays réunissaient les conditions pour diversifier leur production agricole, mais leur possibilité d'action était limitée par plusieurs facteurs comme la taille, la topographie et les conditions agroclimatiques. La situation des pays exportateurs d'un seul produit de base devrait donc être examinée au cas par cas.

86. Le représentant du **Fonds commun pour les produits de base** a déclaré que le Fonds avait récemment collaboré avec la CNUCED dans plusieurs domaines. En ce qui concerne l'utilisation durable des ressources biologiques et les moyens de renforcer les capacités de production et d'exportation des pays en développement dans ce domaine, le Fonds finance deux projets visant à accroître les capacités de production et d'exportation des pays en développement, tout en tenant dûment compte des questions environnementales. L'un des projets, intitulé «Reboisement durable de la forêt amazonienne par les communautés locales» visait à encourager les communautés locales de la forêt centrale péruvienne à maintenir leurs systèmes productifs forestiers. Un autre projet concernant la transformation du manioc à petite échelle et l'intégration verticale du sous-secteur du manioc en Afrique australe et orientale (phase I) visait à développer le potentiel de création de revenu du manioc en tant que culture de rapport en Afrique australe et orientale, en particulier l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie, le Mozambique et Madagascar. Enfin, un atelier sur le sucre biologique a été organisé en coopération avec l'Organisation internationale du sucre.

87. La représentante de la **Malaisie** s'est félicitée des résultats de la Réunion d'experts et a déclaré qu'il existait essentiellement deux types de problèmes: les problèmes nationaux et les problèmes internationaux. Les pays en développement pouvaient tirer parti de la pleine application des recommandations des experts même si, à son avis, certaines recommandations seraient difficiles à appliquer. Elle s'est félicitée de l'aide prêtée par la CNUCED dans le cadre des négociations sur l'agriculture. L'aide de la CNUCED serait également très utile dans le domaine des statistiques sur les engagements concernant l'accès aux marchés.

88. Le représentant du **Paraguay** a fait siennes les déclarations du Venezuela et de la Malaisie sur le rôle que la CNUCED pourrait jouer dans l'application des recommandations des experts. Il a appelé en particulier l'attention sur le paragraphe 3 du résumé établi par la Présidente concernant la diminution de la part des pays en développement sur les marchés traditionnels de produits de base et l'existence possible d'une corrélation avec les subventions. La CNUCED devrait réfléchir aux mesures à prendre pour aider les pays qui souhaitent réussir leur entrée sur les marchés internationaux de produits agricoles. Son pays avait éprouvé des difficultés à entrer

sur le marché mondial des produits laitiers du fait des importantes subventions versées par les pays développés.

89. La représentante de la **Jamaïque**, après avoir pris note de l'importance cruciale que l'agriculture revêtait dans le cadre du développement socioéconomique, a mis en lumière une série de mesures et d'initiatives qui pouvaient être prises afin de stimuler la croissance, de parvenir à un développement durable et d'accroître la compétitivité de ce secteur. Son pays, qui s'était efforcé de développer des produits très spécialisés tels que condiments et produits horticoles destinés aux marchés d'exportation, accueillait avec satisfaction et approuvait les recommandations des experts. Parmi les mesures que ceux-ci préconisaient d'adopter au niveau national, une attention particulière devrait être accordée à celles qui visaient à attirer l'investissement et les nouvelles technologies et à développer des formes nouvelles et innovantes de financement. L'aptitude à attirer l'investissement jouerait un rôle important dans l'acquisition de la technologie et du savoir-faire nécessaires au développement du secteur agricole. La pénurie de ressources étant un obstacle majeur au développement de ce secteur, il importait de trouver des solutions nouvelles et novatrices pour financer l'agriculture. En outre, la question des normes devait être traitée aux niveaux national et multilatéral. Il importait de prendre conscience de la nécessité d'élaborer des normes équivalentes en vue d'améliorer l'accès aux marchés. Les pays en développement avaient besoin d'assistance technique dans ce domaine, non seulement pour participer aux réunions des organes de normalisation, mais aussi pour être efficacement associés à l'élaboration et à l'application des normes.

90. Les objectifs suivants mériteraient d'être retenus au cours des deux prochaines années:  
a) réalisation d'analyses directives contribuant à l'élaboration de politiques nationales destinées à stimuler la croissance et à favoriser le développement du secteur agricole et la production de produits biologiques; b) mise en place du cadre institutionnel nécessaire pour promouvoir la recherche et améliorer les infrastructures matérielles dans le secteur agricole; c) assistance à la conception et à l'application de normes dans le secteur agricole (ce qui obligerait la CNUCED à coopérer avec divers organismes de normalisation).

91. Le représentant de l'**Éthiopie** a fait observer que l'aide internationale au secteur agricole des pays en développement avait diminué au cours des dernières années. Les efforts déployés au niveau national ne pouvaient aboutir sans un renforcement des capacités, dont l'objectif pouvait être de favoriser la mise en place de processus écologiquement rationnels. L'infrastructure économique et sociale devait aussi être renforcée en priorité. Moyennant l'allègement de la dette l'ouverture des marchés et des mesures prises par les pays d'origine, la productivité et la production agricoles pouvaient être stimulées.

92. Le représentant du **Bangladesh** a estimé que les experts avaient formulé des recommandations utiles et avaient souligné la nécessité de tenir compte des caractéristiques structurelles des PMA, où l'agriculture représentait une part élevée du PIB et des recettes d'exportation. Il fallait remédier à la prédominance de quelques produits de base dans les échanges agricoles de ces pays. Les PMA continuaient d'être pénalisés par le niveau élevé et la progressivité des droits de douane et, parfois, les crêtes tarifaires entravaient les possibilités d'exportation. Souvent, les mesures sanitaires et phytosanitaires étaient un obstacle aux exportations agricoles. La situation pouvait être encore plus complexe dans le cas des produits biologiques. La CNUCED avait un rôle important à jouer dans ce domaine. Enfin, les subventions à l'exportation sur les marchés des pays développés devraient être progressivement

supprimées. L'orateur a encouragé la CNUCED à poursuivre ses activités dans ce domaine conformément au Plan d'action de Bangkok.

***Réunions informelles***

93. La Commission a poursuivi l'examen de cette question au cours de réunions informelles.

***Réunions officielles***

94. À sa séance plénière de clôture, le 8 février 2002, la commission a adopté les recommandations concertées sur ce point. (Pour les recommandations concertées, voir chap. I<sup>er</sup> ci-dessus.)

## Chapitre IV

### **ANALYSE DES MOYENS DE RENFORCER LA CONTRIBUTION DE CERTAINS SERVICES AUX PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT: LES SERVICES ÉNERGÉTIQUES DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL ET LEURS INCIDENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT**

(Point 4 de l'ordre du jour)

95. Pour examiner ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Rapport de la Réunion d'experts sur les services énergétiques dans le commerce international et leurs incidences sur le développement» (TD/B/COM.1/42);

«Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.1/46).

96. Le **représentant du secrétariat de la CNUCED**, présentant le rapport de la Réunion d'experts, a noté que la participation avait été très forte (110 participants représentant une cinquantaine d'États membres et un grand nombre d'organisations intergouvernementales) et que les débats avaient été animés et intéressants. Cette réunion, la première à l'échelon international sur la question spécifique du commerce des services énergétiques, avait offert aux spécialistes du commerce et de l'énergie une occasion de se rencontrer. Les experts avaient tenté de répondre à trois grandes questions: comment le renforcement du secteur des services énergétiques pourrait contribuer à élargir l'accès à l'énergie; comment améliorer la compétitivité des pays en développement sur le marché mondial des services énergétiques; et comment négocier des engagements permettant d'atteindre ces objectifs. Les débats avaient été organisés autour de trois grands thèmes. Au titre du premier thème – marchés sectoriels de l'énergie et des services énergétiques – les experts avaient examiné les nouvelles caractéristiques du secteur énergétique et étudié comment les réformes menées dans ce secteur avaient contribué à l'émergence du commerce international des services énergétiques. Pour le deuxième thème – services énergétiques dans l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et débat en cours à l'OMC – les propositions de négociation sur les services énergétiques soumises à l'OMC dans le cadre des négociations en cours avaient été présentées, et les experts avaient traité en particulier des problèmes de classification des services énergétiques et débattu de l'opportunité de négocier un instrument juridique supplémentaire pour ce secteur, compte tenu de ses particularités et de ses incidences sur le développement. S'agissant du troisième thème – incidences pour les pays en développement – les principales questions abordées avaient notamment concerné la «pauvreté énergétique», le lien entre l'énergie et le développement et la façon dont une libéralisation plus poussée des services énergétiques contribuerait à régler le problème de l'accès à l'énergie, en particulier dans les pays en développement. Le secrétariat de la CNUCED avait déjà pris certaines mesures recommandées par les experts dans leurs conclusions; un programme de travail commun avec l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) était sur le point d'être lancé, la CNUCED était en contact avec la CESAO afin de donner suite à la proposition d'organiser un séminaire à Beyrouth pour poursuivre le débat sur les services énergétiques, et un recueil des communications présentées lors de la Réunion d'experts serait publié avant l'été 2002.

97. La représentante de la **Finlande**, intervenant en sa qualité de Vice-Présidente de la Réunion d'experts sur les services énergétiques, a déclaré que la Réunion d'experts avait été intéressante et bien organisée par le secrétariat de la CNUCED, et qu'elle avait été une source d'enrichissement pour tous les participants. Les conclusions des experts reflétaient les diverses opinions exprimées et indiquaient les domaines dans lesquels la CNUCED devrait poursuivre ses travaux d'analyse et ses activités de suivi. Il incombait à la Commission de sélectionner les domaines prioritaires dans lesquels le secrétariat devrait entreprendre d'autres travaux. Le calendrier des négociations sur l'AGCS étant très serré, il serait fort utile que la CNUCED élabore et diffuse de nouvelles analyses sur le commerce des services énergétiques. Les négociations sur les services étaient extrêmement complexes et tous les pays devaient bien comprendre les questions en jeu pour être en mesure de négocier. Les travaux menés par la CNUCED sur les services énergétiques représentaient une contribution très utile à l'analyse d'un secteur naissant et complexe.

98. Le représentant du **Paraguay**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a souligné que les services énergétiques étaient très importants pour les pays d'Amérique latine, dont beaucoup avaient participé activement à la Réunion d'experts sur les services énergétiques tenue en juillet 2001. Le Paraguay, en particulier, était le premier exportateur mondial d'électricité, grâce aux importants investissements réalisés dans ses infrastructures. Les excellents résultats obtenus par son pays et les initiatives novatrices visant à promouvoir les investissements dans le secteur énergétique devraient faire l'objet d'autres études de la part de la CNUCED. Le représentant a engagé le secrétariat à poursuivre ses travaux d'analyse et ses activités de renforcement des capacités dans le secteur des services énergétiques.

99. Le représentant de **Sri Lanka**, prenant la parole au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a insisté sur la gravité des problèmes rencontrés par les pays de la région dans le domaine énergétique. En Chine, par exemple, les zones urbaines perdaient 20 % de leur production économique potentielle du fait des incidences sur la santé de l'utilisation de sources d'énergie dangereuses. En Inde, pays qui comptait un milliard d'habitants, près d'un tiers de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté n'avait pas accès à l'énergie commerciale. L'énergie était doublement nécessaire pour les pays de la région. D'une part, elle était une condition *sine qua non* du développement économique et humain. D'autre part, les activités économiques liées à l'énergie offraient de nombreux débouchés. Dans le cadre des négociations sur les services énergétiques, il faudrait accorder une attention particulière aux problèmes de classification (la classification existante n'était pas satisfaisante et une classification plus précise faciliterait l'établissement de listes d'engagements concrets) et à la possibilité de subordonner les engagements en matière de libéralisation à certaines conditions tenant compte des besoins de développement des pays en développement. Après le succès de la Réunion d'experts sur les services énergétiques, la CNUCED devrait continuer à fournir des analyses et une aide technique aux pays en développement dans les secteurs du commerce, de l'énergie et du développement.

100. Le représentant de l'**Espagne**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne**, a noté qu'étant donné le rôle important de l'investissement étranger dans le secteur énergétique, il fallait prendre des mesures pour attirer des investisseurs nationaux et étrangers. Les investissements contribueraient à élargir l'accès de la population et de l'industrie à l'énergie. Le représentant a préconisé d'intégrer les principes ci-après dans les stratégies concernant le secteur énergétique: adopter la réglementation voulue pour faciliter la production et la distribution de l'énergie; prendre des mesures pour accroître la compétitivité des prestataires

de services énergétiques, en particulier dans les pays en développement, et favoriser la constitution de réseaux de PME; encourager la création d'alliances stratégiques entre les grandes sociétés et les PME et entre les entreprises nationales et étrangères; autoriser l'importation temporaire de matériel spécialisé; promouvoir l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, en particulier pour régler le problème de pénurie d'énergie dans les zones rurales; et accroître la coopération entre les parties prenantes et les organismes intéressés du secteur des services énergétiques, tant sur une base Nord-Sud que sur une base Sud-Sud. Il a recommandé que la CNUCED participe à l'analyse des propositions de négociation soumises à l'OMC dans le cadre des négociations en cours sur les services et demande à d'autres organisations internationales compétentes si elles seraient disposées à collaborer à des études et à des activités de renforcement des capacités dans le secteur énergétique.

101. Le représentant de l'**Afrique du Sud**, prenant la parole au nom du **Groupe africain**, a déclaré que la Réunion d'experts sur les services énergétiques avait mis en évidence les problèmes rencontrés par les pays en développement pour offrir à toute la population et à l'industrie un accès plus large à l'énergie. Les pays africains s'employaient à renforcer leurs systèmes énergétiques afin d'améliorer leurs conditions de vie et de favoriser le développement durable dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui s'était fixé pour objectif de porter l'accès fiable et peu onéreux à l'énergie commerciale de 10 à 35 % ou plus dans un délai de 20 ans. De nombreux pays africains avaient engagé une réforme réglementaire partielle du secteur énergétique, mais la plupart des marchés étaient encore caractérisés par l'absence de concurrence. L'expérience semblait toutefois montrer que la libéralisation des services publics donnait des résultats mitigés. Il pourrait être utile d'étudier l'expérience acquise à cet égard. Le Groupe africain faisait sienne la proposition de recenser et d'analyser les exemples de réussite du point de vue des investissements, de la technologie, du développement commercial et autres, afin d'en tirer des enseignements pour accroître la compétitivité des prestataires de services énergétiques des pays en développement. S'agissant des négociations en cours sur les services, il faudrait mettre l'accent sur les points suivants: comment concevoir des programmes de libéralisation qui soient adaptés et compatibles avec la situation spécifique et les objectifs de développement de chaque pays; comment définir des objectifs de négociation permettant de défendre les intérêts des exportateurs de services énergétiques; et comment assurer une synergie entre les négociations régionales et les négociations multilatérales. Le Groupe africain approuvait donc sans réserve l'une des suggestions des experts, à savoir que la CNUCED approfondisse et élargisse son analyse des réformes réussies et des autres questions relatives aux politiques énergétiques afin d'améliorer la compréhension que les pays en développement ont du sujet et leurs capacités de négociation dans le cadre du cycle actuel de négociations sur l'AGCS.

102. Le représentant du **Venezuela** a souligné que la Réunion d'experts sur les services énergétiques avait été très fructueuse. Le Venezuela estimait que les négociations commerciales multilatérales devaient s'inscrire dans une perspective plus large – pas simplement commerciale – tenant compte des besoins de développement. La CNUCED devait mettre en œuvre les recommandations de la Réunion d'experts. Elle devait en particulier poursuivre son analyse des exemples de réussite dans des pays développés et des pays en développement du point de vue des investissements, de la technologie, du développement des entreprises, etc; analyser les réformes structurelles du secteur de l'énergie menées dans les pays ainsi que les difficultés et possibilités qui peuvent en découler pour les prestataires nationaux de services

énergétiques; et aider les pays en développement à examiner les propositions de négociation concernant les services et à élaborer leurs propres propositions. Les réunions d'experts ne devaient pas être des manifestations ponctuelles mais devaient s'accompagner d'activités de suivi. Dans le domaine des services énergétiques, la CNUCED avait acquis de nombreuses connaissances qui devraient être la base d'autres travaux sur la question. Le Venezuela s'est félicité de l'initiative prise par le secrétariat de la CNUCED d'élaborer un programme de travail commun avec l'OPEP, comme l'avaient suggéré les experts, et de donner suite à la proposition de la CESAO d'organiser une réunion à Beyrouth pour examiner plus en détail certaines des questions abordées par ces derniers.

### ***Réunions informelles***

103. La Commission a poursuivi l'examen de cette question au cours de réunions informelles.

### ***Réunions officielles***

104. À sa séance plénière de clôture, le 8 février 2002, la Commission a adopté les recommandations concertées sur ce point. (Pour les recommandations concertées, voir chap. I<sup>er</sup> ci-dessus.)

## Chapitre V

### ANALYSE DES QUESTIONS D'ACCÈS AUX MARCHÉS AUXQUELLES SONT CONFRONTÉS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT: INTÉRÊTS DES CONSOMMATEURS, COMPÉTITIVITÉ, CONCURRENCE ET DÉVELOPPEMENT

(Point 5 de l'ordre du jour)

105. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Rapport de la Réunion d'experts sur les intérêts des consommateurs, la compétitivité, la concurrence et le développement» (TD/B/COM.1/43);

«Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.1/47);

«Comments of the United States on the outcome for the Expert Meeting on Consumer Interests, Competitiveness, Competition and Development» (TD/B/COM.1/CRP.2);

«Comments of the Philippines on the outcome of the Egypt Meeting on Consumer Interests, Competitiveness, Competition and Development» (TD/B/COM.1/CRP.3).

106. Le représentant du **secrétariat de la CNUCED** a présenté le point 5 de l'ordre du jour en faisant référence aux conclusions et recommandations de la Réunion d'experts sur les intérêts des consommateurs, la compétitivité, la concurrence et le développement, et en appelant l'attention sur les mesures de suivi proposées dans la note du secrétariat.

107. La représentante de la **Jamaïque** a reconnu que la mondialisation pouvait à la fois avoir des conséquences bénéfiques et être une source de difficultés pour les pays en développement. Son pays était de plus en plus vulnérable aux pratiques commerciales internationales frauduleuses car celles-ci ne faisaient l'objet d'aucune législation spécifique. Il fallait donc commencer par élaborer et par mettre en place des politiques de défense de la concurrence et de protection des consommateurs. La Jamaïque avait ainsi promulgué une loi sur la concurrence loyale et créé un organisme pour la faire respecter. La loi sur la protection des consommateurs devait entrer en vigueur au milieu de l'année 2002 et sa mise en œuvre relèverait de la Commission des affaires de consommation. Les gouvernements devraient veiller à ce que l'application des lois et des règlements sur la protection des consommateurs soit bénéfique à tous les secteurs, en particulier au secteur informel. L'assistance technique que la CNUCED fournissait en vue de l'adoption, de la révision et de la mise en œuvre de lois sur la concurrence et sur la protection des consommateurs demeurait essentielle.

108. Le représentant de **Sri Lanka**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a souscrit aux recommandations de la Réunion d'experts. La mondialisation rendait plus difficile la protection des consommateurs des pays en développement. Le système commercial multilatéral fixait des normes dont l'application dans les pays en développement restait problématique, d'où la nécessité d'un renforcement de l'assistance technique. Une attention particulière devait être accordée aux paragraphes 25 à 29 des conclusions et recommandations de la Réunion d'experts. Une assistance financière était nécessaire pour renforcer la capacité

du mécanisme institutionnel national de contrôler les pratiques internationales; la CNUCED devrait jouer un rôle clef dans la mise en œuvre de ces recommandations.

109. Le représentant de **Maurice**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a souligné que la CNUCED devait faire des efforts particuliers pour aider les pays en développement à élaborer des politiques de concurrence et de protection des consommateurs. Cet appui constituerait une contribution importante à la compétitivité et au développement institutionnel de ces pays et les aiderait à trouver un juste équilibre entre la protection des consommateurs et le développement de marchés efficaces sans imposer des contraintes excessives aux entreprises. L'élaboration et l'application de la législation sur la concurrence et sur la protection des consommateurs devraient demeurer une composante importante de l'assistance technique de la CNUCED. Le Groupe africain soutenait les actions qui permettaient à la CNUCED d'aider les pays en développement dans les domaines définis dans les recommandations de la Réunion d'experts et priait à nouveau tous les partenaires de développement et organisations internationales compétentes d'accorder une assistance technique et financière. La situation de l'Afrique était préoccupante en raison des contraintes pénalisant les institutions et les capacités nationales. La CNUCED devrait envisager de convoquer d'autres réunions sur les intérêts des consommateurs et de réaliser des études sur les questions connexes, notamment d'examiner les moyens de faire en sorte que le secteur informel contribue à accélérer le développement dans les pays en développement.

110. Le représentant du **Maroc** a souligné l'importance des travaux que la CNUCED menait dans le domaine considéré, en particulier dans le cadre du processus de négociation lancé à Doha. Il a indiqué que le Maroc avait récemment adopté des lois sur la concurrence et sur la protection des consommateurs qui faisaient partie intégrante des réformes économiques en cours.

111. La délégation marocaine a salué les travaux consacrés à la concurrence des groupes intergouvernementaux de la CNUCED et de l'OMC, et a estimé que ces travaux devaient être poursuivis dans les deux organisations, afin d'éclaircir certains principes et mécanismes fondamentaux aux fins de la coopération internationale. Un accord multilatéral sur la concurrence tenant compte de la nécessité de faire preuve de flexibilité ainsi que de la situation juridique et économique particulière des pays en développement contribuerait considérablement au contrôle des pratiques internationales anticoncurrentielles qui pénalisaient ces pays. À cet égard, la CNUCED devrait accroître son assistance technique à l'ensemble des pays en développement en vue de l'adoption et de l'application de lois sur la concurrence et sur la protection des consommateurs.

112. Le représentant du **Bangladesh** a dit que la majorité des pays les moins avancés n'avait pas encore adopté de législation sur la concurrence ou sur la protection des consommateurs et que les quelques pays qui l'avaient fait éprouvaient de sérieuses difficultés à la faire appliquer faute d'institutions et de capacités suffisantes. Au niveau analytique et directif, il fallait examiner plus avant l'interaction de la concurrence, de la compétitivité et du développement, et organiser de nouvelles consultations entre les pays sur la question. L'orateur a prié la CNUCED de poursuivre ses travaux à ce sujet et de continuer à offrir aux États membres la possibilité d'échanger leurs vues, et lui a demandé d'accroître son assistance technique concernant les politiques de concurrence et de protection des consommateurs.

113. Le représentant de **Consommateurs International** a appuyé et approuvé les activités de la CNUCED concernant les intérêts des consommateurs, la compétitivité et le développement, et a fait observer que son organisation avait, depuis de nombreuses années, incité les gouvernements à tenir compte de l'importance de la politique de protection des consommateurs, qui était une composante fondamentale du processus de développement; des consommateurs bien informés et exigeants étaient nécessaires pour stimuler la concurrence et la compétitivité. Les experts avaient formulé des recommandations importantes à cet égard. Il existait des synergies considérables entre les domaines d'intérêt de la CNUCED et les travaux de son organisation, comme l'illustraient les activités menées dans divers pays et régions. L'orateur a lancé un appel en faveur de la poursuite des activités de la CNUCED dans le domaine de la protection des consommateurs, qui sont complémentaires de ses travaux sur la concurrence; de nouvelles réunions d'experts pourraient ainsi être convoquées.

114. La représentante de la **Confédération internationale des syndicats libres** a estimé que l'accès des pays en développement aux marchés internationaux était l'une des conditions préalables à un développement durable. Son organisation avait ainsi proposé, à la Conférence ministérielle de Doha, que les dispositions des accords de l'OMC relatives au traitement spécial et différencié soient davantage appliquées – afin d'accorder aux pays en développement une plus grande flexibilité dans la protection de leurs marchés – et que, parallèlement, les mesures protégeant d'autres marchés contre des produits d'exportation qui présentaient un intérêt pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, soient réduites. Dans cet esprit, son organisation avait appuyé la proposition invitant la Commission à demander qu'une assistance technique soit fournie pour aider les États membres à adopter des lois sur la concurrence et sur la protection des consommateurs, à revoir leur législation dans ce domaine ou à mieux l'appliquer. Cela permettrait de mieux étudier les liens entre la concurrence, les intérêts des consommateurs, la compétitivité et le développement ainsi que la manière dont les marchés pourraient contribuer de manière plus positive à la réduction de la pauvreté, à la croissance, à la création d'emplois et aux possibilités d'exportation. Les décisions économiques devaient tenir davantage compte des intérêts des personnes et de la satisfaction des besoins élémentaires de tous les consommateurs, y compris des pauvres et notamment dans les pays en développement. Le nouveau cycle de négociations commerciales renforçait le pouvoir des acteurs transnationaux au détriment du droit souverain des pays d'exercer un contrôle démocratique sur leur modèle de développement et sur leurs ressources alimentaires. L'orateur a rappelé que le respect des droits syndicaux et des normes fondamentales de l'Organisation internationale du Travail était indispensable pour que développement aille de pair avec justice sociale.

115. Le représentant de la **Tunisie** a évoqué les réformes économiques entreprises dans son pays, notamment l'adoption d'une législation sur la concurrence et sur la protection des consommateurs. Il a souscrit aux recommandations de la Réunion d'experts sur les intérêts des consommateurs, la compétitivité, la concurrence et le développement, en particulier concernant les besoins d'assistance technique des pays en développement.

116. Le représentant de la **Communauté européenne** a dit que l'amélioration des conditions de concurrence et de consommation était un facteur fondamental de croissance et de développement durable. Il faudrait promouvoir des modes de consommation durable sans imposer des contraintes excessives aux entreprises. Étant donné que l'adoption de mesures concrètes d'accès aux marchés et de réduction des coûts contribuait considérablement à la hausse de la compétitivité des entreprises et à la mise en place de structures économiques de développement

rationnel et durable, l'orateur était favorable à la participation d'un nombre croissant d'acteurs à l'activité économique grâce à des privatisations opportunes et à l'ouverture de secteurs protégés, aussi bien dans les domaines de la production que de la distribution. La Commission européenne avait toujours placé la politique de concurrence au cœur d'une intégration européenne au service des citoyens. L'orateur a néanmoins insisté sur la nécessité de prévenir les pratiques frauduleuses ou les abus de position dominante et de puissance commerciale en contrôlant de manière adéquate la concurrence, dans un cadre garantissant une réglementation adaptée des activités et une protection adéquate des consommateurs. À cette fin, les pays devaient mettre en place des cadres réglementaires au niveau national ou régional. Il importait de sensibiliser les consommateurs et les entreprises à leurs droits et à leurs obligations en matière de normes de qualité et de comportement commercial, notamment pour le secteur informel de nombreux pays en développement. À ce propos, l'orateur a appelé les associations de consommateurs et les autres membres de la société civile à jouer un rôle dynamique dans la diffusion d'informations et de conseils, notamment en vue de mieux faire connaître les Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur.

117. Le représentant de la **République dominicaine** a réaffirmé le soutien sans réserve que sa délégation apportait aux travaux de la CNUCED sur les politiques de concurrence et de protection des consommateurs, notamment aux conclusions et recommandations de la Réunion d'experts. À son avis, deux questions évoquées par les experts méritaient de recevoir une attention prioritaire: la mesure dans laquelle la privatisation, dans les pays en développement, de secteurs tels que celui de l'énergie permettait à certaines entreprises d'arriver sur des marchés et d'y exercer un monopole; et les moyens de garantir la complémentarité institutionnelle des organismes compétents en matière de concurrence et de protection des consommateurs. La CNUCED devrait aussi s'efforcer d'élaborer une ou plusieurs lois types. Pour humaniser la mondialisation, il était essentiel de protéger efficacement les consommateurs contre les abus de position dominante. Aucune autre organisation que la CNUCED n'était à même de traiter ces questions.

### ***Réunions informelles***

118. La Commission a poursuivi l'examen de cette question au cours de réunions informelles.

### ***Réunions officielles***

119. À sa séance plénière de clôture, le 8 février 2002, la Commission a adopté les recommandations concertées sur ce point. (Pour les recommandations concertées, voir chap. I<sup>er</sup> ci-dessus.)

## Chapitre VI

### RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERTÉES DE LA COMMISSION

(Point 6 de l'ordre du jour)

120. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du document suivant:

«Rapport intérimaire sur l'application des conclusions et recommandations concertées de la Commission» (TD/B/COM.1/48).

121. La représentante du **Royaume-Uni**, intervenant en sa qualité de coordinatrice des travaux sur le volet «bilan» de l'examen à mi-parcours, a expliqué que cet examen ferait appel aux indicateurs de résultat retenus dans le plan à moyen terme (2002-2005). L'un de ces indicateurs avait trait aux vues des États membres quant à l'utilité pratique et à l'impact sur les perspectives de développement des pays en développement des orientations recommandées, telles qu'elles figurent dans les conclusions de l'examen périodique des programmes de travail entrepris par les organes intergouvernementaux. Il était donc instamment demandé aux États membres d'exprimer leurs réactions sur ces questions dans le cadre du point à l'examen.

122. La représentante de la **Jamaïque**, se référant aux travaux en rapport avec le point 3 de l'ordre du jour et concernant les sujets de préoccupation d'ordre agricole des pays en développement, a fait remarquer que des ateliers sur la diversification du secteur horticole étaient organisés à la fois pour les pays anglophones et les pays francophones, ce qui représentait un effort méritoire de la part de la CNUCED. Peut-être un atelier analogue pourrait-il être organisé dans la sous-région des Caraïbes ou la région des Amériques. La Jamaïque retirait des avantages considérables des analyses techniques de la CNUCED, en ce qui concerne plus particulièrement les petits États insulaires en développement.

123. Le représentant de **Maurice**, se référant au rapport intérimaire, a indiqué que sa délégation se félicitait de l'ampleur du travail accompli, surtout dans un certain nombre de domaines qui revêtent un intérêt capital pour son pays. Mentionnant le paragraphe 9 du rapport intérimaire concernant le cadre général du commerce des produits agricoles pour les petits pays, il s'est demandé si l'étude en question ou la contribution du Secrétariat du Commonwealth pouvait être consultée par des pays comme Maurice. Il a émis l'espoir que le site Web pertinent contiendrait des renseignements sur l'analyse des petits pays insulaires en développement.

124. Le **Chef par intérim de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base**, a indiqué, en réponse à la représentante de la Jamaïque, qu'il subsistait dans le compte pour le développement des fonds qui étaient consacrés à organiser des ateliers nationaux complémentaires aux ateliers régionaux. Le secrétariat examinerait avec bienveillance la possibilité d'organiser un atelier sous-régional pour les Caraïbes ou pour les pays intéressés.

125. Répondant au représentant de Maurice, il a donné des renseignements sur le portail Infocomm qui avait été mis au point l'année précédente et rencontrait un grand succès, au point de devenir le deuxième site le plus visité de tous ceux de la CNUCED. Le portail de la CNUCED permettait de consulter toutes les études présentées aux ateliers sur les produits de base, ainsi que

les exposés et les conclusions et recommandations desdits ateliers. L'étude dont il était question au paragraphe 9 du rapport intérimaire serait également mise à la disposition des personnes intéressées.

126. Le représentant de **Maurice**, se référant à l'organisation d'un atelier sur les produits de base préconisée par la représentante de la Jamaïque, a demandé que les besoins de son pays à cet égard soient pris en considération de manière rentable.

127. Le représentant de la **Guinée équatoriale** a remercié le secrétariat des activités qu'il menait dans les pays africains. La FAO collaborait avec son Gouvernement à la mise en œuvre d'un programme spécial sur la sécurité alimentaire, et il pouvait être utile que la CNUCED y soit associée. Si des séminaires devaient être organisés dans la région de la Guinée équatoriale, celle-ci souhaiterait en être informée afin de pouvoir y participer.

128. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a estimé qu'il fallait adopter une approche beaucoup plus active de la promotion des séminaires organisés par le secrétariat et de faire prendre conscience aux gens des possibilités que ces séminaires offrent en matière de renforcement des capacités. Les programmes de la plupart des séminaires semblaient assez bons, mais si l'on ne veillait pas à toucher le public approprié, en nombre et en qualité, les ressources seraient gaspillées. L'intervenant a mentionné à cet égard le séminaire sur le financement du développement et l'accès aux marchés organisé à New York en janvier 2002. Pour assurer une participation adéquate, la CNUCED devait s'efforcer davantage d'éviter toute coïncidence avec d'autres manifestations susceptibles d'attirer le même public.

129. Le **Chef par intérim de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base**, a signalé que le secrétariat était en contact avec le représentant de Maurice au sujet du statut de son pays en tant que petit État insulaire en développement se trouvant dans une situation particulière. S'agissant de la demande du représentant de la Guinée équatoriale, étant donné le succès des ateliers sur la diversification des produits de base, le secrétariat était conscient qu'il fallait couvrir aussi les pays lusophones. Le secrétariat attendait une contribution du Portugal en vue d'étendre les activités à ces pays dans un très proche avenir. En ce qui concerne les observations du représentant des États-Unis d'Amérique sur la participation au séminaire sur le financement du développement et l'accès aux marchés, il n'avait pas été facile de trouver des dates appropriées pour ce séminaire. Cela étant, la participation à d'autres séminaires avait été plus que satisfaisante (les participants étant sélectionnés très attentivement), avec la présence de nombreux participants des pays hôtes. Certains séminaires comptaient 75 participants. Quant au calendrier de ces manifestations, le secrétariat veillait effectivement à ce qu'il n'y ait pas concurrence avec d'autres manifestations s'adressant au même public.

#### ***Décision de la Commission***

130. À sa séance plénière de clôture, le 8 février 2002, la commission a pris acte du rapport intérimaire publié sous la cote TD/B/COM.1/48.

## Chapitre VII

### INCIDENCES DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE DOHA SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION ET ACTIVITÉS CONNEXES DE LA CNUCED DANS LE DOMAINE DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE

(Point 7 de l'ordre du jour)

131. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a souligné que le «plan de renforcement des capacités et de coopération technique en faveur des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition pour les aider à participer au programme de travail de l'OMC approuvé à Doha», qui avait été dressé à l'issue de consultations approfondies avec les pays en développement et leurs groupes régionaux, était un instrument régi par la demande. Après ces consultations, le secrétariat avait récapitulé les activités proposées et établi un ordre de priorité. Le plan était un document évolutif qui serait affiné, sans être fondamentalement remanié, à la lumière des débats de la Commission et d'autres consultations avec les pays en développement. Il s'agissait avant tout d'aider les pays en développement à mieux comprendre les questions soulevées par le programme de travail de Doha, de façon qu'ils puissent arrêter eux-mêmes leur position pour les négociations commerciales multilatérales. Ils avaient en particulier besoin d'une assistance immédiate pour les négociations sur l'agriculture et les services. Le nouvel instrument ne remplaçait pas le programme de travail ordinaire du secrétariat, fondé sur le Plan d'action de Bangkok. Il s'agissait d'un outil supplémentaire, axé sur l'après-Doha, pour lequel il fallait trouver des ressources extrabudgétaires. Il était urgent d'obtenir des donateurs un soutien financier: le temps pressait car le calendrier établi à Doha pour les travaux sur diverses questions – agriculture, services, mise en œuvre, règles de l'OMC – était extrêmement serré.

132. Le représentant de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a prié la CNUCED d'aider les pays en développement à participer efficacement au programme de travail de Doha. À propos du plan de renforcement des capacités et de coopération technique, il a insisté sur plusieurs points et souligné la nécessité de fournir une assistance concernant l'agriculture, les services et la mise en œuvre. Premièrement, les donateurs devaient indiquer clairement leur intention d'apporter un appui financier aux pays en développement. Deuxièmement, cet appui devrait être modulé en fonction des besoins, qui variaient selon le niveau de développement, des différences linguistiques ainsi que des impératifs nationaux et régionaux. Troisièmement, il fallait veiller à un bon équilibre géographique dans l'exécution des activités. Quatrièmement, la CNUCED devait poursuivre ses autres projets d'assistance technique et de renforcement des capacités (institutionnelles, notamment), car ils conservaient toute leur importance. Enfin, il fallait bien voir que le renforcement des capacités n'était pas le principal moteur du développement; il ne pouvait être que le complément d'une action des donateurs en faveur de l'amélioration de la production, de l'élargissement de l'accès aux marchés, de l'allègement de la dette et de l'augmentation de l'aide publique au développement.

133. La représentante de **Sri Lanka**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que le plan de renforcement des capacités et de coopération technique témoignait d'une volonté de promouvoir l'adoption de politiques et de stratégies cohérentes en procédant par étapes, ce dont elle se félicitait. Il fallait consulter tous les groupes régionaux avant d'établir un ordre de priorité entre les activités en fonction des ressources. Le plan comportait quatre grandes parties,

mais la première (partie A), qui concernait le commerce, était la plus importante car elle était directement liée au programme approuvé à Doha. Elle ne contenait toutefois pas de prévisions budgétaires précises. Un bon équilibre régional et une répartition géographique équitable seraient nécessaires dans l'exécution du plan. Il ne fallait pas que celui-ci remplace d'autres activités du secrétariat. Enfin, la CNUCED était expressément chargée, en tant qu'organisme des Nations Unies, de veiller à ce que le système commercial multilatéral tienne compte des liens entre commerce et développement.

134. Le représentant de la **Communauté européenne** a déclaré que le programme de travail de Doha prévoyait de nombreuses activités dont l'exécution serait étalée sur plusieurs années. Le Comité des négociations commerciales de l'OMC s'était déjà attelé à la tâche. La question du développement, sur laquelle l'Union européenne avait toujours insisté, occupait une place centrale dans ce programme, mais les intentions ne suffisaient pas et il fallait passer à l'action. La Déclaration de Doha mettait l'accent sur l'octroi d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement, ce qui devrait améliorer l'accès de leurs biens et services aux marchés. L'application du programme de travail de Doha n'était pas seulement l'affaire de l'OMC; la CNUCED et la Commission avaient elles aussi un rôle à jouer dans ce domaine. Il fallait notamment s'attacher à renforcer l'aide fournie par la CNUCED aux pays en développement pour faciliter leur participation aux négociations de l'OMC. Les négociations étaient nécessaires au développement, aussi devait-on prêter assistance aux pays du tiers monde, et en particulier aux PMA, afin qu'ils puissent y prendre une part active.

135. La Déclaration de Doha faisait une large place à l'assistance technique et au renforcement des capacités, et cet engagement devait se traduire par des projets solides aboutissant à des résultats concrets. La création d'un fonds mondial d'affectation spéciale avait été proposée à l'OMC et une conférence d'annonce de contributions devait avoir lieu le 11 mars 2002. Pour l'exécution des tâches prioritaires prévues dans le programme de travail de Doha, notamment en ce qui concernait les «questions de Singapour», il fallait moduler l'action en fonction des besoins particuliers des bénéficiaires. C'était précisément la démarche qui avait été adoptée pour le «plan de renforcement des capacités et de coopération technique en faveur des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition pour les aider à participer au programme de travail de l'OMC approuvé à Doha». L'Union européenne étudierait ce plan avec la plus grande attention, en vue notamment d'améliorer la coopération et la synergie entre les organisations et les délégations.

136. Le représentant de **Maurice**, parlant au nom du **Groupe africain**, a félicité la CNUCED d'avoir agi si promptement pour répondre aux besoins des pays en développement au lendemain de la Conférence de Doha. Le plan de renforcement de capacités et de coopération technique tenait compte des préoccupations des pays d'Afrique concernant l'amélioration des moyens politiques, institutionnels et humains. Il fallait l'affiner encore à plusieurs égards. Premièrement, la CNUCED devrait mieux coordonner ses efforts avec ceux d'autres organisations afin que les nombreuses questions en jeu soient traitées de façon cohérente et ciblée. Deuxièmement, la collaboration devrait également s'étendre à des groupements régionaux comme la Communauté économique africaine et le Groupe des États ACP. Cela permettrait de sensibiliser efficacement les organisations régionales aux questions multilatérales et, partant, les inciterait à participer à l'élaboration des règles internationales. Troisièmement, il fallait tenir compte de la situation des différents États membres, en particulier des petits pays, pour l'aide à l'analyse des orientations, de façon que les négociateurs puissent bien comprendre les tenants et les aboutissants

des négociations et contribuer à la formulation de positions nationales. Une assistance était nécessaire dans ce domaine et il serait décourageant que l'on ne puisse pas répondre aux besoins faute de fonds. Quatrièmement, la CNUCED devait être dotée des ressources budgétaires nécessaires pour pouvoir entreprendre rapidement les activités de renforcement des capacités dont elle avait été chargée par les ministres à Doha. Il serait regrettable que les donateurs n'accordent pas l'attention voulue à ces activités et à l'assistance technique. Cinquièmement, la communauté internationale ne devrait pas se borner à soutenir les négociations commerciales: elle devrait aussi étendre son assistance à la solution des problèmes de production et d'accès aux marchés.

137. Le représentant du **Bangladesh**, parlant au nom des **PMA**, a remercié la CNUCED d'avoir contribué à l'organisation de la réunion ministérielle de Zanzibar pour aider ces pays à se préparer à la Conférence de Doha. Son soutien aux pays les moins avancés pour la participation aux négociations commerciales multilatérales était devenu plus important encore depuis l'adoption du programme de travail de Doha. Les PMA avaient soumis à la CNUCED une liste d'activités prioritaires dans le domaine de l'assistance technique et du renforcement des capacités, établie compte tenu de leurs besoins particuliers. Un appui à l'échelon national leur était indispensable pour pouvoir prendre une part plus active aux négociations de l'OMC et pour limiter dans toute la mesure possible les problèmes de mise en œuvre. Le représentant était prêt à collaborer avec le secrétariat et les donateurs pour affiner et exécuter le «plan de renforcement des capacités et de coopération technique en faveur des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition pour les aider à participer au programme de travail de l'OMC approuvé à Doha». L'aide à l'amélioration de la capacité de négociation répondait aux besoins à court terme des PMA, et il fallait déployer parallèlement des efforts constants de renforcement des compétences, notamment dans le cadre du Programme intégré d'assistance technique en faveur de certains PMA et d'autres pays africains et du programme CAPAS. Il était important de coopérer avec l'OMC. Les donateurs étaient instamment priés de contribuer au Fonds d'affectation spéciale en faveur des PMA.

138. Le représentant de l'**Argentine**, parlant au nom du **Mercosur**, a déclaré que la CNUCED avait un rôle essentiel à jouer dans l'application du programme de travail de l'après-Doha pour promouvoir les objectifs en matière de développement. En ce qui concernait le plan de renforcement des capacités et de coopération technique, il convenait de supprimer la référence au «principe de précaution» dans la partie A concernant l'agriculture. La question des sauvegardes n'était pas limitée à la sécurité alimentaire et il fallait tenir compte des autres éléments. Au sujet des préférences commerciales, il convenait d'évaluer les effets de celles qui étaient accordées à certains pays en développement sur des producteurs plus efficaces d'autres pays du tiers monde. À propos des services, priorité devait être donnée aux secteurs pour lesquels les pays en développement avaient formulé des propositions précises. La question de la libéralisation autonome méritait également une attention particulière. Pour ce qui était de l'accès aux marchés non agricoles, il fallait examiner la progressivité des droits et, à cet égard, actualiser la base de données sur les droits de douane et les mesures non tarifaires. Enfin, s'agissant de la répartition des ressources et de l'ordre de priorité des activités, on ne devait jamais perdre de vue les intérêts de l'ensemble des pays en développement.

139. Le représentant de **Cuba** estimait que la plupart des pays en développement n'avaient pas les moyens de mettre en œuvre le vaste programme de travail approuvé à Doha. La CNUCED, qui jouissait d'un avantage comparatif et qui avait fait ses preuves en ce qui concernait

l'assistance aux pays en développement pour la préparation aux négociations de l'OMC, était donc appelée à jouer un rôle essentiel. Il fallait que les donateurs indiquent clairement l'aide et les contributions qu'ils entendaient apporter à la CNUCED pour l'exécution de ses activités d'assistance. Les domaines de travail les plus importants étaient les suivants: agriculture; formation au commerce des services; amélioration de l'accès aux marchés; commerce, dette et financement; environnement.

140. Le représentant du **Maroc**, parlant au nom du **Groupe des États arabes**, a dit qu'il avait besoin de plus de temps pour examiner le document en détail. Il souhaitait savoir comment le plan de renforcement des capacités et d'assistance technique de la CNUCED serait financé.

141. La représentante de l'**Éthiopie** a fait remarquer que les pays les moins avancés avaient des besoins particuliers et qu'il fallait donc leur accorder une attention spéciale dans le cadre de l'application du programme de travail de l'après-Doha. Elle invitait les donateurs à contribuer au Fonds mondial d'affectation spéciale en faveur des PMA, en vue de renforcer leurs moyens institutionnels et humains. En négociant son accession à l'OMC, l'Éthiopie avait pris conscience de la nécessité d'avoir des institutions efficaces et de solides ressources humaines.

142. Le représentant du **Soudan** a remercié la CNUCED de l'appui qu'elle fournissait aux pays qui négociaient leur accession à l'OMC, en particulier aux PMA, et l'a priée de poursuivre et de renforcer cette assistance compte tenu des exigences découlant de la Déclaration de Doha. Celle-ci prévoyait un appui aux pays accédants et le Soudan avait présenté un plan détaillé à cet égard. Pareil appui devrait faire partie du «plan de renforcement des capacités et de coopération technique en faveur des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition pour les aider à participer au programme de travail de l'OMC approuvé à Doha».

143. Le représentant du **Secrétariat général du Groupe des États ACP** a rappelé qu'en 1998 la CNUCED avait conclu avec celui-ci un mémorandum d'accord en application duquel elle lui avait fourni une aide. Le Groupe continuerait à collaborer avec la CNUCED pour favoriser le développement des États ACP. À la réunion tenue par les ministres du commerce de ces pays en novembre 2001, le Secrétaire général de la CNUCED avait annoncé que l'organisation aiderait les États ACP à analyser les régimes préférentiels, à participer aux négociations commerciales de l'OMC, aux négociations ACP/UE et aux négociations sous-régionales, et qu'elle soutiendrait les secrétariats sous-régionaux. Le plan de renforcement des capacités et de coopération technique était un instrument utile pour mobiliser l'appui de l'ensemble de la CNUCED. À cet égard, les priorités des États ACP étaient très particulières: ils accordaient une importance spéciale au programme de travail de Doha et à ses liens avec les prochaines négociations ACP-UE sur les accords de partenariat économique avec l'Union européenne.

144. Le représentant de la **Zambie** a dit que les PMA avaient défini leurs principales priorités concernant le système commercial multilatéral à la réunion de Zanzibar et lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (engagement 5 du Programme d'action). Ces priorités comprenaient l'accès aux marchés en franchise et hors contingent ainsi que l'adoption de règles d'origine souples. Les PMA poursuivraient ces objectifs avec l'appui de la CNUCED. En ce qui concernait le plan de renforcement des capacités et de coopération technique pour l'après-Doha, il fallait y inclure des activités destinées à faciliter l'accession à l'OMC, en particulier pour les PMA. Il fallait aussi que les donateurs prennent des engagements concrets en matière de financement afin que ce plan devienne une réalité pour ces pays.

145. Au sujet du plan de renforcement des capacités et de coopération technique, le représentant de la **Bolivie** a dit qu'il partageait l'avis du représentant de l'Argentine quant à la nécessité de supprimer la référence au «principe de précaution», de mettre l'accent sur l'assistance technique en matière de formation, de fournir un appui pour améliorer la capacité de négociation et d'élargir l'accès des produits non agricoles aux marchés.

146. Le représentant de la **Jamaïque** a félicité le secrétariat de la CNUCED d'avoir établi aussi rapidement et avec autant de sérieux le plan de renforcement des capacités et de coopération technique pour l'application du programme de travail de Doha. Ce plan évoluerait en fonction de la demande et comprenait des activités de surveillance et d'évaluation qui étaient importantes. Il fallait en particulier agir dans le domaine de l'agriculture – en fournissant notamment un appui aux petits États insulaires en développement, aux PMA et aux pays importateurs nets de produits alimentaires – ainsi que dans le secteur des services. Il importait aussi de soutenir les travaux concernant l'interface entre les accords de l'OMC et les accords commerciaux régionaux. Priorité devait être donnée aux petits États vulnérables dans l'exécution du plan. Il fallait aussi continuer à renforcer les capacités de production.

147. La représentante de la **Guinée** a fait observer que le programme de travail de Doha portait sur plusieurs domaines, notamment l'agriculture. Son pays avait sollicité l'aide de la CNUCED pour la formation de fonctionnaires aux négociations et à la politique dans ce secteur, ainsi qu'à la politique de concurrence.

148. Le représentant de la **Suisse** jugeait remarquable le plan de renforcement des capacités et de coopération technique, mais estimait qu'il pouvait encore être amélioré. Il convenait de mettre l'accent sur certains points. Premièrement, la CNUCED avait un rôle à jouer dans la mise en œuvre de plusieurs décisions prises à Doha, notamment celles qui concernaient le renforcement des capacités et l'assistance technique, et jouissait à cet égard d'un avantage comparatif. Deuxièmement, l'appui aux négociations commerciales faisait partie du mandat de la CNUCED en vertu du Plan d'action de Bangkok. Il fallait améliorer durablement les compétences dans ce domaine grâce au renforcement des institutions et à la mise en valeur des ressources humaines. Troisièmement, la CNUCED avait acquis une grande expérience de l'appui aux négociations commerciales, en particulier depuis 1995. Quatrièmement, le plan prévoyait un large éventail d'activités et l'on pouvait se demander s'il était bien réaliste; il apparaissait donc nécessaire de fixer des priorités. Cinquièmement, l'on pouvait mettre en doute le caractère prioritaire des travaux proposés dans le domaine de l'environnement, à la différence des activités concernant la politique de concurrence, la politique d'investissement et la facilitation du commerce qui méritaient une attention particulière.

149. Le représentant du **Venezuela** était favorable à l'évaluation du commerce des services proposée dans le plan de renforcement des capacités et de coopération technique, car elle aiderait les pays en développement à se préparer aux négociations dans ce secteur. Les autres questions prioritaires comprenaient l'accès aux marchés pour les produits agricoles, ainsi que le commerce et l'environnement. Il convenait en outre de supprimer la référence au «principe de précaution».

150. Le représentant de la **Norvège** estimait que le plan de renforcement des capacités et de coopération technique pour l'exécution du programme de travail de Doha devait privilégier la réalisation de projets solides et encourager la synergie entre les intéressés, notamment l'OMC, le CCI et l'OCDE. En particulier, il fallait que la CNUCED établisse un partenariat véritable

avec l'OMC, qui était responsable au premier chef de l'application de ce programme. Il fallait aussi définir clairement les attributions respectives pour pouvoir établir un ordre de priorité entre les tâches. À cet égard, la CNUCED devrait avoir une idée d'ensemble des plans des autres organisations.

151. Le représentant de la **Guinée équatoriale** a prié la CNUCED d'offrir une assistance technique – en particulier des séminaires de formation dans le domaine de l'agriculture – aux pays hispanophones et lusophones. Il craignait en effet que ces pays soient exclus des programmes de coopération technique pour des raisons linguistiques.

152. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a déclaré que le secrétariat se fonderait sur les délibérations de la Commission et sur les résultats de nouvelles consultations avec les pays en développement pour mettre au point le texte du «plan de renforcement des capacités et de coopération technique en faveur des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition, pour les aider à participer au programme de travail de l'OMC approuvé à Doha». La CNUCED avait été un des premiers organismes des Nations Unies à fournir un appui pour les négociations commerciales. Elle avait reçu un soutien très important du PNUD et bénéficié d'une collaboration étroite avec le CCI. Sa contribution aux négociations sur les services méritait en particulier d'être citée en exemple. La CNUCED était prête à coopérer avec tous les organismes intéressés, le succès des négociations commerciales exigeant en effet le concours d'un réseau d'organisations et de gouvernements. Elle entretenait déjà des liens étroits avec d'autres acteurs, en particulier avec le CCI et l'OMC dans le cadre du programme intégré d'assistance technique en faveur de certains PMA et d'autres pays africains. Les tâches étaient réparties en fonction des compétences de chaque organisme, ce qui évitait le chevauchement des efforts. La seule difficulté tenait à ce que les ressources affectées au programme n'étaient pas suffisantes pour répondre à la demande. Il n'y avait aucune raison de ne pas prendre ce programme comme modèle.

153. Le **Chef du Service de la gestion des ressources** a fourni des précisions sur trois points. Premièrement, en réponse à la question de la représentante de Sri Lanka, il a expliqué que les chiffres fournis dans la partie du plan relative au commerce étaient des ordres de grandeur. Leur somme atteignait 7 millions de dollars. Pour exécuter ce plan modulaire, le secrétariat s'emploierait à mobiliser des ressources extrabudgétaires. Deuxièmement, en réponse à une question du représentant du Soudan, il a déclaré que l'assistance de la CNUCED aux pays accédant à l'OMC était une activité exécutée avec l'appui du PNUD à l'échelon national ou avec le soutien de donateurs bilatéraux. Troisièmement, pour répondre au représentant de la Suisse, il a indiqué que la liste des domaines prioritaires établie par le secrétariat était initialement beaucoup plus longue que celle qui figurait dans le plan. Le secrétariat l'avait réduite à un nombre raisonnable de demandes qu'il était en mesure de satisfaire. L'environnement y figurait car, pendant les consultations, de nombreux pays avaient demandé une assistance accrue dans ce secteur. La CNUCED coopérait déjà avec le PNUE à un programme de renforcement des capacités.

154. La représentante de **Sri Lanka** a fait observer que le plan de renforcement des capacités et de coopération technique n'était pas définitif, mais qu'il pourrait être revu et actualisé. Sa délégation collaborerait aux efforts dans ce domaine.

155. Le représentant des **États-Unis** a instamment prié le secrétariat d'associer aux consultations sur le plan de renforcement des capacités et de coopération technique non seulement les bénéficiaires de l'assistance de la CNUCED, mais encore les donateurs potentiels. Jusqu'alors les États-Unis n'avaient été consultés que sur la partie du plan relative aux investissements.

***Réunions informelles***

156. La Commission a poursuivi l'examen de cette question au cours de réunions informelles.

***Réunions officielles***

157. À sa séance plénière de clôture, le 8 février 2002, la commission a adopté les conclusions concertées sur ce point. (Pour les conclusions concertées, voir chap. I ci-dessus).

## Chapitre VIII

### DÉCLARATIONS FINALES

158. Le représentant du **Paraguay**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et Caraïbe**, a dit que la session de la Commission avait fait ressortir la nécessité de réformer le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED pour en accroître l'efficacité et favoriser les débats de fond. Le Groupe des pays en question réaffirmait sa volonté de participer de façon constructive aux travaux de la Commission.

159. Le représentant de l'**Espagne**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne**, a relevé avec satisfaction que le Secrétaire général de la CNUCED avait accordé une attention particulière à la participation de la CNUCED à l'après-Doha. Cinq principes revêtaient à cet égard une importance essentielle: les activités devaient tenir compte des demandes des bénéficiaires, mais elles devaient se dérouler selon un ordre logique afin d'assurer une pleine participation des pays en développement aux négociations multilatérales; les travaux de la CNUCED devaient s'appuyer sur l'expérience acquise par l'organisation; les travaux entrepris devaient tenir compte des capacités administratives du secrétariat; la CNUCED devait coopérer avec les autres institutions, en particulier l'OMC; enfin, les donateurs potentiels devaient être associés aux discussions futures concernant le plan.

160. S'agissant du résultat de la session de la Commission, le Conseil du commerce et du développement pourrait revenir, à l'occasion de l'examen à moyen terme, sur toutes les décisions prises par la Commission. Enfin, lorsque le Conseil passerait en revue les résultats des travaux des commissions lors de sa réunion directive de mars, il lui faudrait examiner toutes les recommandations formulées à l'intention du secrétariat afin de parvenir à un ensemble de conclusions générales réalistes que la CNUCED puisse effectivement mettre en œuvre.

161. Le représentant de l'**Ouganda**, parlant au nom du **Groupe africain**, a souligné l'importance du plan de renforcement des capacités et de coopération technique destiné à aider les pays en développement, en particulier les PMA et les pays en transition, à participer à l'exécution du programme de travail adopté par l'OMC à Doha, et a formulé l'espoir que les partenaires de développement contribueraient généreusement à la mise en œuvre de ce plan.

162. Le représentant de **Sri Lanka**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a invité les pays donateurs à verser des contributions généreuses pour permettre au secrétariat de la CNUCED d'exécuter le plan de renforcement des capacités et de coopération technique destiné à aider les pays en développement, en particulier les PMA et les pays en transition, à participer au programme de travail approuvé par l'OMC à Doha.

163. Le représentant du **Bangladesh**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, s'est félicité du plan de renforcement des capacités et de coopération technique destiné à aider les pays en développement, en particulier les PMA et les pays en transition, à participer au programme de travail approuvé par l'OMC à Doha, et a formulé l'espoir que ce plan serait appliqué intégralement. Il a par ailleurs exprimé sa gratitude au Gouvernement finlandais pour la contribution que celui-ci avait apportée en 2001 au financement de la participation d'experts des PMA aux réunions d'experts organisées par la CNUCED.

164. La représentante de l'**Éthiopie** dit qu'en raison de leur situation économique et sociale, les PMA appelaient une attention particulière comme l'avaient clairement fait ressortir les résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et de la Conférence ministérielle tenue par l'OMC à Doha. Or les attitudes affichées à la Commission du commerce et à la Commission des investissements se situaient à l'opposé de celles observées à Bruxelles et à Doha et allaient à l'encontre des efforts déployés par la CNUCED pour aider les pays en développement, en particulier les PMA. La délégation éthiopienne tenait à marquer sa déception. Elle n'était contre l'intérêt d'aucun pays.

165. Le représentant de l'**Égypte**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que celui-ci avait approuvé les résultats des travaux de la Commission étant entendu que les réunions d'experts sur les thèmes définis d'un commun accord se dérouleraient comme convenu et que l'orientation de l'un des thèmes serait précisée ultérieurement.

## **Chapitre IX**

### **QUESTIONS D'ORGANISATION**

#### **A. Ouverture de la session**

166. La sixième session de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 4 au 8 février 2002. La session a été ouverte le 4 février 2002 par M. Boniface G. Britto Chidyausiku (Zimbabwe), Président de la Commission à sa cinquième session.

#### **B. Élection du Bureau**

167. À sa séance plénière d'ouverture, le 4 février 2002, la Commission a élu le Bureau ci-après:

Président:	M. Martti Isoaro (Finlande)
Vice-Présidents:	M. Anel Enrique Béliz (Panama) M <sup>me</sup> Woinshet Tadesse w/Giorgis (Éthiopie) M. Toufiq Ali (Bangladesh) M. Ludmil Kotetzov (Bulgarie) M. Stefano Lazzarotto (Suisse)
Rapporteur:	M <sup>me</sup> Fatima Al-Ghazali (Oman)

#### **C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

168. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.1/44, tel que modifié oralement. L'ordre du jour de la sixième session se lisait comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Exploitation durable des ressources biologiques: Les moyens de renforcer les capacités de production et d'exportation de produits agricoles et alimentaires des pays en développement, y compris de produits très spécialisés tels que des produits écologiques.
4. Analyse des moyens de renforcer la contribution de certains services aux perspectives de développement des pays en développement: Les services énergétiques dans le commerce international et leurs incidences sur le développement.
5. Analyse des questions d'accès aux marchés auxquelles sont confrontés les pays en développement: Intérêts des consommateurs, compétitivité, concurrence et développement.

6. Rapport intérimaire sur l'application des conclusions et recommandations concertées de la Commission.
7. Incidences sur les travaux de la Commission de la Conférence ministérielle de Doha et activités connexes de renforcement des capacités et de coopération technique de la CNUCED.
8. Ordre du jour provisoire de la septième session de la Commission.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

#### **D. Ordre du jour provisoire de la septième session de la Commission**

169. À sa séance plénière de clôture, le 8 février 2002, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa septième session (voir annexe I).

#### **E. Thèmes des réunions d'experts**

170. À la même séance, la Commission a approuvé les thèmes des réunions d'experts (voir annexe II).

#### **F. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement**

171. Toujours à la même séance, la Commission a adopté son projet de rapport (TD/B/COM.1/L.20 et Add.1 à 5), sous réserve des modifications qui pourraient être apportées aux résumés des déclarations, et a autorisé le Rapporteur à établir la version définitive du rapport à la lumière des travaux de la séance plénière de clôture.

**Annexe I**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SEPTIÈME SESSION  
DE LA COMMISSION**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Diversification des exportations, accès aux marchés et compétitivité.
4. Le commerce des services et ses incidences sur le développement.
5. Commerce, environnement et développement.
6. Application des conclusions et recommandations concertées de la Commission, notamment sur le suivi de l'après-Doha.
7. Ordre du jour provisoire de la huitième session de la Commission.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

## **Annexe II**

### **THÈMES DES RÉUNIONS D'EXPERTS**

- Diversification de la production et des exportations dans les pays en développement qui dépendent de produits de base, y compris les exportateurs d'un seul produit, aux fins de l'industrialisation et du développement, compte tenu des besoins spécifiques des PMA
- Services audiovisuels: améliorer la participation des pays en développement
- Impératifs écologiques et commerce international (orientation à définir ultérieurement).

### Annexe III

#### PARTICIPATION\*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres de la Commission, étaient représentés à la session:

Allemagne	Kenya
Angola	Luxembourg
Arabie saoudite	Madagascar
Autriche	Malaisie
Azerbaïdjan	Malte
Bahreïn	Maroc
Bangladesh	Mexique
Bélarus	Mozambique
Belgique	Népal
Bolivie	Niger
Brésil	Nigéria
Bulgarie	Norvège
Chine	Oman
Colombie	Ouganda
Comores	Pakistan
Cuba	Panama
Danemark	Paraguay
Égypte	Pays-Bas
El Salvador	Pérou
Espagne	Philippines
États-Unis d'Amérique	Portugal
Éthiopie	République dominicaine
Fédération de Russie	Roumanie
Finlande	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
France	Sénégal
Guinée	Slovaquie
Guinée équatoriale	Sri Lanka
Haïti	Suisse
Inde	Thaïlande
Iran (République islamique d')	Trinité-et-Tobago
Irlande	Tunisie
Italie	Uruguay
Jamahiriya arabe libyenne	Venezuela
Jamaïque	Yémen
Japon	

---

\* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.1/INF.5.

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Communauté européenne  
Fonds commun pour les produits de base  
Ligue des États arabes  
Organisation de la Conférence islamique  
Organisation de l'unité africaine

3. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session:

Organisation internationale du Travail  
Fonds monétaire international  
Organisation météorologique mondiale  
Organisation mondiale du commerce

4. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées à la session:

*Catégorie générale*

Centre d'échanges et coopération pour l'Amérique latine  
Confédération internationale des syndicats libres  
Consumers International  
Fonds mondial pour la nature (International)

-----